

Compte rendu de la rencontre des intervenants régionaux

Date Le 1^{er}, 2 et 3 octobre 2007

Rédigé par Marcel Leduc, GENIVAR

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

But Présenter sommairement le projet et également l'étude d'impact sur l'environnement aux divers intervenants régionaux et prendre en note leurs préoccupations ou commentaires.

Étaient présents

MTQ

Brigitte Goulet chargée de projet étude d'impact

Daniel Massicotte technicien, responsable des sentiers récréatifs

GENIVAR

Marcel Leduc urbaniste

Club Motoneigistes MRC Rouyn-Noranda et Club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda

Endroit bureaux du MTQ, Rouyn-Noranda

Jean-Paul Lacombe président du club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda et président de l'association régionale des clubs de quad de l'Abitibi-Témiscamingue

Jean-Paul Chabot vice-président du club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda

Richard Boutin trésorier du club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda

Denis Gélinas chef des opérations du club de motoneigistes de Rouyn-Noranda

Informations retenues

Motoneige

Le club de motoneigistes avait 385 membres l'an dernier. En 1976, il en comptait près de 2200. En moyenne, le club compte environ de 700 à 800 membres par année.

L'an dernier, la saison de motoneige a duré quatre semaines. Les plus longues saisons durent généralement 18 semaines.

L'an dernier, 287 km de sentiers étaient entretenus par le club de motoneigistes. Dans les années 70 et 80, le réseau de pistes s'étendait sur 425 km.

Suite...

Le coût annuel pour faire partie du club de motoneigistes est de 225\$ à 250\$.

Le club de motoneigistes dessert tout le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, aujourd'hui la ville de Rouyn-Noranda.

Le club possède plusieurs resurfaçuses. Certaines nécessitent une emprise de 8 à 9 pieds et d'autres de 11 à 12 pieds pour circuler.

Les principaux sentiers concernés par le projet de voie de contournement sont le sentier qui donne accès au centre-ville et le sentier de contournement de la ville.

Actuellement, chacun des 385 membres du club de motoneigistes utilisent au moins une fois par fin de semaine le sentier qui donne accès au centre-ville et celui qui se dirige vers le nord et La Sarre. Il s'agit d'un réseau urbain facile d'accès.

Le sentier qui mène au centre-ville emprunte une digue sur le lac Osisko et est partagé avec les quads. Pour accéder à ce sentier, aucune traverse n'est requise pour la voie de contournement.

Il y a quelques années, on organisait des courses de motoneiges sur le lac Osisko. Durant ces festivals de la motoneige, on pouvait voir des groupes de 200 à 300 motoneigistes-touristes utiliser le sentier qui se rend au centre-ville.

La ville a prévu un couloir pour les motoneiges et les quads dans l'agrandissement du parc industriel Granada au sud de la route 117.

Une des préoccupations soulevées par les intervenants concernent la traversée des routes 117 et 101. Actuellement la traversée de la route 117 par la piste de motoneige se fait près de la future intersection de la voie de contournement. Sur la route 101, la traversée des motoneiges se fait à quelques centaines de mètres au sud de l'intersection projetée de la voie de contournement, près des bureaux d'Hydro-Québec. Les participants proposent que les traversées se fassent aux intersections des routes 101 et 117 et de la voie de contournement.

Les droits d'utilisation du sentier qui se dirige vers le lac Dufault restent à préciser avec la ville de Rouyn-Noranda et d'autres intervenants. Ce sentier n'est pas entretenu actuellement. Par contre, il demeure un projet que le club désire réaliser. Une traverse pour motoneige doit donc être prévue sur la voie de contournement.

Par contre, le sentier que se dirige vers le chemin de la Mine-Gallen n'est plus utilisé et ne fait pas partie des sentiers que le club désire maintenir. Il présente de nombreuses contraintes de traversée de cours d'eau.

Suite Quad

Le club quad compte 220 membres et est en activité depuis l'année 2000. Le nombre de membres augmente à chaque année.

Actuellement, le sentier de quad, dans la zone d'étude détaillée, emprunte le sentier de motoneige de la route 117 et prend fin au sentier qui se dirige vers le centre-ville sur la digue du lac Osisko. Les adeptes du quad peuvent utiliser ce sentier pour se rendre au centre-ville.

Concernant les sentiers de quad, une étude régionale est en cours et devrait être complétée dans deux ans.

Le club de quad définira avec la ville de Rouyn-Noranda un réseau de sentiers de quad. Cette année, le club vise environ 100 km de sentier sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le club de quad souhaiterait avoir une nouvelle piste dédiée qui serait aménagée à l'est et au nord le long de la voie de contournement. Pour avoir accès au centre-ville, une traverse doit être prévue afin que les adeptes du quad puissent accéder au sentier partagé sur la digue du lac Osisko.

Des traverses sont également nécessaires aux intersections de la voie de contournement et des routes 117 et 101.

Au cours des prochaines années, les intentions des 2 clubs sont d'avoir chacun leur réseau de pistes (réseau séparé).

Les clubs transmettront par courriel leurs réseaux de sentiers en fichier numérique à GENIVAR.

Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

Endroit	bureaux de la Chambre de commerce
Julie Bouchard	directrice générale
Guy Veillet	président

Informations retenues

La chambre de commerce existe depuis 1927 et compte environ 1200 membres.

La route 117 est une route nationale utilisée pour le transport hors-norme. Cette situation complique les manœuvres de ces camions à certaines intersections du centre-ville de Rouyn-Noranda et allonge leur temps de parcours.

Les participants soulignent qu'actuellement le tracé alternatif pour le camionnage qui emprunte le boulevard Québec présente des contraintes majeures car il traverse un quartier résidentiel en expansion.

Les participants indiquent que si des carrefours giratoires sont aménagés aux intersections de la voie de contournement et des routes 117 et 101, ils devront être conçus de façon à faciliter les manœuvres des fardiers et des camions. Les participants soulignent que le transport par fardier des composantes des tours d'éoliennes nécessite un large rayon pour effectuer les manœuvres de changement de direction à une intersection.

Le projet de voie de contournement devra tenir compte de la présence du parc industriel Granada au sud de la route 117 et de son agrandissement projeté qui pourrait s'étendre jusqu'à la voie de contournement. Les participants soulignent qu'une rue (bretelle) de ce parc industriel pourrait donner accès directement à la voie de contournement.

Le développement des activités minières depuis les deux dernières années entraîne un développement important de l'économie de la ville.

Les participants indiquent que les terrains vacants situés de part et d'autre de la voie de contournement pourraient devenir un parc industriel.

La voie de contournement sera sûrement utilisée par de nombreux résidents de Rouyn-Noranda qui pourront ainsi éviter de traverser la ville pour se rendre, notamment dans la zone commerciale située le long du boulevard Rideau.

Les participants n'ont pas mentionné de facteurs défavorables ou d'aspects négatifs reliés au projet de la voie de contournement. Ils ne pensent pas que le fait de détourner le trafic lourd du centre-ville affectera les activités commerciales de façon notable.

Ils soulignent que des panneaux devraient être ajoutés le long des principales rues de la ville afin de mieux indiquer la direction vers l'aéroport de Rouyn-Noranda.

C'est un projet attendu depuis de nombreuses années par les résidents de Rouyn-Noranda. La chambre de commerce et d'industrie a rencontré la ministre des Transports, Mme Julie Boulet, lors de sa dernière visite en région et lui a souligné l'importance du projet de la voie de contournement.

Ville de Rouyn-Noranda

Endroit bureaux de la Ville de Rouyn-Noranda
Pierre Monfette directeur du service d'aménagement du territoire

Informations retenues

La ville a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de son plan d'urbanisme qui devrait être complétée au printemps 2008. La révision de la réglementation d'urbanisme devrait être complétée en 2009. La ville doit également faire la révision cadastrale.

Le plan d'urbanisme en vigueur date de 1990 et le schéma d'aménagement de 1987 (ancienne MRC de Rouyn-Noranda).

La ville envisage de limiter le développement du secteur de la montée du Sourire afin de limiter les impacts sur les résidents actuels et futurs.

Aucun développement n'est prévu à l'intérieur de la zone d'étude détaillée.

Actuellement, pour la ville, il y a seulement un projet important à l'étude dans le secteur de la voie de contournement. Cependant, il est à une étape très préliminaire. Il s'agit d'un projet privé de recyclage des matières résiduelles de la compagnie Services Sani-Tri. Il y a aussi un projet d'une unité de compostage régionale.

Le lac Dufault est la source d'alimentation en eau potable de la ville. La ville fournira la localisation de la conduite d'alimentation qui relie ce lac à l'usine de traitement située au centre-ville.

La ville a construit récemment un bureau d'information touristique le long de la route 117 à l'est de l'intersection de la voie de contournement. Un vaste stationnement pourra accueillir les motorisés et autres véhicules. De cette localisation, on pourra informer les automobilistes et touristes des services offerts à Rouyn-Noranda (restauration, hébergement, etc.) et ainsi limiter les effets possibles du détournement de la circulation vers la voie de contournement.

On pourrait assister à un développement commercial dans le secteur de la voie de contournement et de la route 117. Les réseaux d'égout et d'aqueduc sont déjà en place jusqu'au nouveau bureau d'information touristique de la ville.

La ville n'entrevoit aucun impact négatif important lié à la voie de contournement sur le développement et la planification municipale.

En ce qui concerne les pistes cyclables, il y a un projet d'une piste de 50 km entre Rouyn-Noranda et Taschereau. Elle traverserait la voie de contournement dans le secteur du golf Noranda.

Les préoccupations formulées par la ville :

La piste cyclable actuelle longera la nouvelle voie de contournement avec les inconvénients inhérents.

Assurer le développement des réseaux des pistes cyclables, des sentiers de motoneiges et de quad. La ville investie des sommes importantes dans ces réseaux. Dans bien des cas il s'agit de pistes utilisées sur quatre saisons. Actuellement, un comité de travail à la ville planifie le réseau supérieur de circulation des ces pistes.

Si des carrefours giratoire sont aménagés, prévoir des aménagements qui permettent des mouvements faciles principalement pour les camions hors-normes.

La ville devrait fournir les documents et informations suivantes :

Zonage numérique de la zone d'étude détaillée ;

Carte d'affectation du plan d'urbanisme ;

Le nombre de permis de construction par catégories pour les 5 dernières années ;
Carte qui localise et délimite les parcs industriels ;
Règlement sur la circulation lourde ;
Les caractéristiques des conduites d'égout et d'aqueduc le long des routes 117 et 101 ;
Carte des parcs à résidus miniers ;
Limite du territoire public et privé.

Centre local de développement de Rouyn-Noranda (CLD)

Endroit	bureaux du CLD
André Rouleau	directeur général

Informations retenues

M. Rouleau souligne que les liens entre le parc industriel Granada, situé au sud de la route 117 et la future voie de contournement devraient être pris en considération.

La voie de contournement pourrait favoriser le développement de la zone commerciale du boulevard Rideau (secteur du Wal-Mart). Les résidents de la partie est de la ville pourront y accéder plus facilement par la voie de contournement sans avoir à traverser toute la ville et les inconvénients d'une multitude de feux de circulation. Cette zone commerciale est en forte progression et la demande de terrains est importante.

M. Rouleau ne voit pas d'inconvénients importants associés à la voie de contournement. Les quelques effets négatifs, notamment sur certains commerces, seront contre balancés par les effets positifs du développement miniers.

Il indique que le nouveau bureau d'information touristique de la ville à l'entrée est permettra d'informer les touristes des services offerts au centre-ville.

Il mentionne que l'augmentation de la population liée au développement minier entraînera sûrement une hausse de la circulation routière et que la voie de contournement sera très utile. Selon M. Rouleau, on observe une augmentation de la population à Rouyn-Noranda par rapport à une diminution en région.

Concernant le développement possible des terrains situés de part et d'autre de la voie de contournement à des fins industrielles, il mentionne que des études ont déjà été réalisées et que les résultats de ces études indiquent que ces terrains présentent de nombreuses contraintes techniques et qu'ils n'avaient pas été retenus pour être développés.

Date Le 3 avril 2008

Endroit Ville de Rouyn-Noranda

Rédigé par M^{me} Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.

Signature

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

But Présenter les plans du tracé préliminaire ainsi que le volet camionnage à la Ville de Rouyn-Noranda

Étaient	M.	Michel Baril, responsable camionnage	Service des inventaires et plan
Présents	M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée de projet	Service des inventaires et plan
	M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M ^{me}	Violaine Lafortune, aménagiste	Ville de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M.	Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

Copie aux personnes présentes

	M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me}	Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M ^{me}	Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M.	Bernard Fournier, chargé de projet	GENIVAR
	M.	Yvon Bélanger, module – communications	DAT

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1. Présentation des participants et but de la rencontre</p> <p>M. Iracà indique que le but de la rencontre est de présenter les plans du tracé préliminaire ainsi que le volet camionnage associé au projet de la voie de contournement de Rouyn-Noranda. M. Iracà remet à M. Monfette une lettre indiquant que le ministère des Transports (MTQ) aimerait obtenir les grandes orientations de la Ville, et ce, avant le 16 avril 2008, afin d'en tenir compte lors d'une rencontre interne du Ministère, prévue le 17 avril prochain.</p> <p>Dans le cas où la Ville aurait des questions sur le projet, ces derniers sont invités à communiquer avec M^{me} Brigitte Goulet qui fera le lien avec les différents intervenants dans le dossier.</p> <p>2. Plans du tracé préliminaire</p> <p>Trois feuillets de plans sont présentés par M. Iracà (fond d'orthophoto datant de 1998).</p> <p><u>2.1 Feuille 1</u> : (Débute au raccordement avec la route 117)</p> <p>Le raccordement avec la route 117 n'est pas encore défini. M. Therrien indique qu'il reste l'analyse de données de circulation à réaliser. La Ville est invitée à faire des suggestions, si elle le désire. La largeur de l'emprise n'est pas encore définie, mais sera d'environ 40 mètres, dépendamment des conditions du terrain. À cette étape-ci, seuls les profils (remblais/déblais) sont étudiés.</p> <p>M. Monfette indique qu'une préoccupation de la Ville est le bruit associé à l'utilisation des freins moteur et qu'un développement résidentiel est à l'étude présentement dans le secteur de la Montée du Sourire.</p> <p>Une des contraintes majeures au projet est la présence de secteurs de faible portance des sols ainsi que des coupes de roc.</p> <p>Le chemin d'accès au lac Rouyn (secteur du cimetière) sera coupé. M. Monfette indique qu'il s'agit d'un secteur utilisé par les adeptes de vélo de montagne.</p> <p>M. Therrien indique que le tracé dans ce secteur a tenu compte de la configuration du cours d'eau.</p> <p>Des clôtures de non-accès (grillage) seront installées de part et d'autre du corridor routier.</p>	<p>La Ville transmettra au MTQ ses commentaires avant le 16 avril 2008.</p> <p>M. Monfette fournira au MTQ une copie du plan du projet de développement.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Une partie de la rue Perreault actuelle demeurera en place, soit jusqu'au secteur un peu plus loin que le pont qui traverse le ruisseau Osisko et longera la voie de contournement. M. Monfette mentionne qu'une préoccupation de la Ville est la capacité du pont lors des travaux de construction. Cet aspect sera vérifié par le MTQ.</p> <p>Une première intersection en croix sera aménagée et donnera accès entre autres à la station d'épuration. La rue Perreault sera coupée après l'intersection et des aménagements pour faire un cul-de-sac devront être prévus pour la section abandonnée.</p> <p>M. Therrien explique que le carrefour sera construit avec des arrêts sur les approches secondaires seulement, et que la géométrie de l'intersection est proposée selon les normes de distance de visibilité. De plus, il n'y aura pas de voie d'évitement, ni de voie de virage. Le débit est estimé à 3 000 véhicules par jour sur la nouvelle voie de contournement.</p> <p>M^{me} Lafortune se demande à quel endroit sera localisée la piste cyclable. Bien que les accotements aient environ trois mètres, le MTQ n'envisage pas la circulation des vélos sur l'accotement, en raison de la présence de camions. Une piste en site propre est envisagée. Cependant, la localisation de cette dernière n'est pas encore définie et la Ville peut émettre des suggestions au MTQ. M. Monfette indique que la Ville souhaite que la future piste cyclable permette d'établir un lien avec le kiosque touristique.</p> <p><u>2.2 Feuille 2</u> : (Commence dans le secteur du raccordement avec le chemin de la mine Gallen)</p> <p>Une deuxième intersection en croix sera construite, afin de permettre le raccordement avec le chemin du Gallen et le chemin du Golf. La compagnie Services miniers J. M. pourra également accéder par celle-ci.</p> <p>La route traversera certains cours d'eau, mais à cette étape-ci, le type de structure n'est pas encore défini.</p> <p>La nouvelle voie de contournement traverse un secteur de roc et une voie lente, pour véhicules lents, devra être aménagée en raison de la pente.</p> <p><u>2.3 Feuille 3</u> : (Partie nord du tracé)</p> <p>La troisième intersection en croix donne accès au Club de Golf Noranda, à certaines installations, propriété de la compagnie Xstrata Cuivre, ainsi qu'au parc à résidus miniers. Une partie du chemin existant devra être réaménagée. Dans ce secteur, une petite partie de la route pourrait empiéter sur le terrain de golf.</p> <p>La ligne de transport d'énergie devra être déplacée. Tous les accès secondaires dans ce secteur seront fermés.</p>	<p>Le MTQ vérifiera la capacité portante du pont.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Par la suite, la nouvelle route sera construite dans le même axe que le chemin du Golf existant jusqu'à l'intersection de la rue du Saguenay.</p> <p>Le type de raccordement de la route 101 n'est pas encore défini. Le carrefour giratoire indiqué sur la carte n'est qu'à titre indicatif.</p> <p>La rue des Lilas sera fermée et son raccordement à la route 101 n'est pas défini. Selon la planification du réseau routier, la rue des Lilas devrait intersecter la rue du Saguenay près du commerce Meubles Poisson. Il est également mentionné qu'une des options serait de se raccorder avec l'avenue Dufresnoy (feux de circulation).</p> <p>M. Therrien mentionne que les infrastructures souterraines ont été vérifiées avec la Ville.</p> <p>M. Iracà précise que les commentaires de la Ville seront utilisés pour l'avant-projet préliminaire et l'étude d'impact. Une consultation publique est prévue en juin 2008 et la Ville sera consultée avant la tenue de cette dernière.</p> <p>M. Monfette se demande si le projet va obligatoirement passer par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). M^{me} Goulet indique que le projet n'est pas obligatoirement assujéti à une audience du BAPE. Il faut qu'une personne ou un groupe s'oppose au projet et en fasse la demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Par la suite, si un seul groupe s'oppose, il peut avoir une médiation avec le BAPE afin d'éviter l'audience publique.</p> <p>M. Monfette demande si les préoccupations des groupes concernés par une problématique (ex. : bruit) seront retenues à la suite des consultations. M. Iracà indique que les préoccupations seront colligées, lors de la consultation publique, et la Ville sera informée. M. Monfette aimerait que le MTQ fasse parvenir une copie des commentaires recueillis lors de la consultation publique.</p> <p>M^{me} Goulet mentionne que lors de la consultation publique, une présentation du projet sera faite et que des kiosques, avec des thématiques telles que le bruit, pourraient être mis en place afin de répondre à des questions plus spécifiques et sur une base individuelle.</p> <p>Les différentes étapes à venir sont décrites (voir schéma résumé ci-joint) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique en juin 2008 (la Ville sera consultée avant la tenue de la consultation); - Dépôt au MDDEP de l'étude d'impact vers septembre 2008; - Consultation interministérielle et réponse aux questions par le MTQ (4 mois environ); 	<p>Transmettre à la Ville de Rouyn-Noranda une copie des commentaires recueillis lors de la consultation publique.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<ul style="list-style-type: none"> - Information publique du projet (à cette étape, l'étude d'impact est rendue publique dans les bibliothèques) (durée 45 jours); - Audience publique du BAPE (si requise seulement); - Obtention du décret du MDDEP (certificat d'autorisation de réalisation (CAR)). Le MDDEP peut exiger des suivis particuliers (ex. : bruit); - Demande de certificat d'autorisation de construction (CAC) à l'étape des plans et devis finaux. <p>L'acquisition est une autre étape qui peut être réalisée de gré à gré ou le processus d'expropriation peut être utilisé s'il n'y a pas d'entente entre les parties. Le processus d'expropriation peut ajouter des délais.</p> <p>3. Camionnage</p> <p>M. Iracà indique que l'objectif de la voie de contournement est de soulager le centre-ville des camions. Après la construction, la voie de contournement deviendra obligatoirement la route à utiliser par les camions en transit.</p> <p>M. Baril remet à M. Monfette des schémas des 12 options qui ont été étudiées ainsi que des tableaux résumant les avantages et inconvénients pour chacune des options.</p> <p>La solution facile serait de permettre la circulation des véhicules en transit seulement sur la voie de contournement. Toutefois, si on ferme le centre-ville aux camions de transit, il y aurait des contraintes économiques importantes puisque ces derniers n'auraient pas accès aux commerces de la ville (ex. : station d'essence, restaurant, motel, etc.). De plus, cette option n'est pas souhaitable pour les livraisons locales qui pourraient circuler librement sur l'ensemble du territoire de la ville. Il faut donc établir les besoins et tenir compte de l'aménagement du territoire.</p> <p>Parmi les scénarios étudiés, ce sont les options 2 et 4 qui semblent les plus favorables. Il reste toutefois quelques problèmes associés à ces options (ex. : entretien de la route 391 et accès des camions de déneigement de la ville dans le secteur de Noranda Nord).</p> <p>Il est convenu qu'une rencontre de travail devrait avoir lieu entre le MTQ et la Ville concernant le camionnage.</p> <p>M. Iracà indique que la Chambre de commerce et de l'industrie de Rouyn-Noranda sera également rencontrée pour discuter de cet aspect.</p> <p>Fin de la rencontre.</p>	

Date	Le 8 mai 2008
Endroit	Bureau ministère des Transports, 80 avenue Québec Salle Harricana
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Discuter des commentaires et des questions de la Ville concernant le projet

Étaient Présents	M. Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M. Robert Deschênes, directeur adjoint du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M ^{me} Brigitte Goulet, chargée projet étude d'impact	Service des inventaires et plan
	M. Noël Lanouette, directeur des travaux publics	Ville de Rouyn-Noranda
	M ^{me} Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M. Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M. Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

Copie à	M. Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me} Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M. Bernard Fournier, chargé projet étude d'impact	GENIVAR
	M ^{me} Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M. Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>3.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 AVRIL 2008</p> <p>Au compte rendu du 3 avril 2008, au point 2.1, il est indiqué : « M. Monfette indique qu'une préoccupation de la Ville est le bruit associé à l'utilisation des freins moteur, et qu'un développement résidentiel est à l'étude présentement dans le secteur de la montée du Sourire ».</p> <p>Au point 2.1, il est mentionné « Une partie de la rue Perreault actuelle demeurera en place, soit jusqu'au secteur un peu plus loin que le pont qui traverse le ruisseau Osisko et longera la voie de contournement. M. Monfette mentionne qu'une préoccupation de la Ville est la capacité du pont lors des travaux de construction. Cet aspect sera vérifié par le ministère des Transports (MTQ) ».</p> <p>4.0 RÉPONSES AUX COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA SOUMIS AU MTQ LE 15 AVRIL 2008</p> <p>4.1 Section A : Le tracé préliminaire de la voie de contournement</p> <p>1) Tel que dessiné, la Ville privilégierait le carrefour giratoire sur la rue Saguenay afin de maintenir la fluidité de la circulation.</p> <p>M^{me} Goulet indique que parmi les options étudiées, le carrefour giratoire est l'option qui est privilégiée, et ce, non seulement pour le raccordement de la route 101, mais également pour la route 117.</p> <p>M. Monfette indique que la mise en place de carrefours giratoires est une bonne nouvelle.</p> <p>2) Nous recommandons l'aménagement d'une quatrième branche au carrefour giratoire qui donnerait accès à la rue des Lilas. Si tel n'est pas le cas, où est envisagée la sortie de cette rue, sur la rue Saguenay ou ailleurs (ex. : rue Pilon)?</p> <p>M^{me} Goulet indique qu'il n'est pas prévu, ni souhaitable d'ajouter une quatrième bretelle au carrefour giratoire. On montre sur le plan, la zone à l'étude pour le prolongement de la rue des Lilas vers la rue Pilon.</p> <p>La Ville favorise l'ajout d'une bretelle. M. Monfette demande quelles sont les difficultés techniques qui empêchent l'ajout de la bretelle du giratoire vers la rue des Lilas ?</p>	<p>M. Deschênes transmettra une copie du plan de développement résidentiel.</p> <p>M^{me} Goulet vérifiera la capacité portante du pont.</p> <p>M. Therrien vérifiera les raisons techniques, pourquoi il n'est pas possible d'ajouter une bretelle au giratoire.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Deschênes mentionne que le terrain (secteur raccordement rue des Lilas à la rue Pilon) est très mou. Il y a un ruisseau qui canalise l'eau du secteur et la présence d'une montagne à l'est. Idéalement, il faudrait dévier la rue vers l'est, car le terrain est moins mou. Avec cette option, la Ville pourrait développer le long de la rue et installer l'aqueduc.</p> <p>M^{me} Leblanc précise que le secteur n'a pas encore fait l'objet d'une étude de sol approfondie et que la meilleure option n'est pas encore déterminée.</p> <p>3) Sachant que les accotements pavés de la rue Saguenay sont utilisés pour la circulation sécuritaire des cyclistes, est-ce que le projet du carrefour giratoire a tenu compte de ce type d'usage?</p> <p>M^{me} Goulet mentionne que cet aspect va être pris en compte dans le projet. Les traverses de vélo ne seront pas localisées dans le giratoire, mais dans les raccordements. Cet aspect sera traité lorsque la localisation exacte du carrefour sera connue.</p> <p>4) Peut-on anticiper un scénario de réutilisation de la section abandonnée à l'ouest, par l'aménagement du carrefour giratoire?</p> <p>M. Deschênes précise que la Ville a reçu une demande récemment concernant le développement commercial dans le secteur.</p> <p>M. Therrien indique qu'il serait problématique de permettre des accès commerciaux dans ce secteur. On note également la présence d'une courbe à proximité, qui limite la visibilité. Un accès minier est également présent et la firme étudie la possibilité d'aménagement d'un accès sécuritaire à ce dernier.</p> <p>5) Il faudrait prévoir au chaînage approximatif 600/700 de maintenir un accès à la station de pompage, au nord et au sud, aux parcs à résidus miniers Quémont de la Noranda.</p> <p>Aucun accès n'est prévu, cet aspect sera vérifié. M. Deschênes signale qu'il y a également du forage par des compagnies minières dans ce secteur.</p> <p>6) Au chaînage 800 la voie de contournement croise le corridor du parc linéaire. Comment donner accès à cette infrastructure?</p> <p>M^{me} Goulet montre sur la carte de l'étude d'impact (18, feuillet 1) qu'un passage est projeté pour un sentier récréatif. Toutefois, ce passage ne sera pas requis si la piste cyclable passe au nord de la route.</p> <p>M. Deschênes indique qu'il y a une conduite d'eau dans ce secteur.</p>	<p>M. Therrien vérifiera s'il y a des contraintes techniques pour la mise en place d'un accès commercial.</p> <p>GENIVAR vérifiera s'il y a possibilité d'inclure le maintien de l'accès à la station de pompage.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>7) Comment maintenir un accès aux digues de la Noranda? Est-ce accessible par l'entrée du golf?</p> <p>L'accès aux digues sera possible à l'intersection prévue qui donne accès au golf.</p> <p>M. Deschênes demande qui s'occupera de l'entretien de l'ancienne section du chemin du golf?</p> <p>De plus, la Ville s'interroge si l'accès à la digue est clôturé?</p> <p>8) La Ville entend analyser l'opportunité de récupérer les tronçons abandonnés, du chemin du Golf et rue Perreault Est, pour les transformer en pistes multi-usages (motoneige, VTT, bicyclette).</p> <p>Cet aspect sera traité au point 4.2.</p> <p>9) La seconde intersection prévue à ce plan préliminaire donne un accès permanent en croisant la rue Perreault à Équipements miniers. Nous comprenons qu'il s'agit d'un croisement en croix avec un arrêt obligatoire.</p> <p>M. Therrien précise qu'il s'agit d'un carrefour en croix avec deux arrêts.</p> <p>10) Nous convenons de l'à propos de l'intersection donnant accès aux bassins d'épuration et le maintien du segment parallèle jusqu'au pont.</p> <p>M. Deschênes indique que cette intersection sera utilisée par la Ville et Xstrata. Il demande qu'une barrière soit installée aux deux accès.</p> <p>11) La Ville doit vous faire part de sa grande déception, que malgré des attentes clairement signifiées que le Ministère n'a pas incluses dans son scénario, soit de maintenir un accès à la voie de contournement via la rue Perreault Est. Cet accès aura comme principale fonction de désengorger la circulation de ce secteur. Il serait également souhaitable d'aménager un corridor d'accès limité pour vélo en traversant la voie de contournement.</p> <p>M. Deschênes mentionne que la Ville a abandonné l'idée de faire transiter le trafic par la rue Sainte-Bernadette. Il aimerait que la rue Perreault Est soit utilisée pour désengorger la circulation. À noter que cette rue a été refaite au complet dans le but d'accueillir plus de circulation.</p> <p>M. Coutu indique que le Ministère favorise l'accès à l'intersection en croix, comme prévu par la firme GENIVAR. La première étude a indiqué la présence de sols à faible capacité portante dans ce secteur. De plus, la circulation est déjà problématique à l'intersection de la rue Perreault et l'avenue Larivière.</p>	<p>GENIVAR vérifiera cet aspect.</p> <p>M. Therrien vérifiera cet aspect avec Xstrata.</p> <p>GENIVAR vérifiera cet aspect.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Lanouette précise que la Ville ne privilégie pas de conserver le tronçon actuel de la rue Perreault.</p> <p>Un raccordement avec la rue Perreault d'environ 500 m serait possible. Toutefois, M. Coutu demande qui assumera les coûts supplémentaires qui ont été estimés à 2,25 millions (2,7 millions avec la contingence)?</p> <p>M. Lanouette propose de déplacer l'intersection un peu plus loin au nord (après l'ancien dépôt à neige).</p> <p>M. Coutu mentionne qu'il est favorable à l'idée de regarder une proposition alternative pour le branchement de la rue Perreault (près de l'ancien dépôt à neige de la Ville), mais qu'il faudra vérifier la distance permise entre deux intersections, afin de valider si la distance correspond aux normes du MTQ. Cette proposition mitoyenne sera donc évaluée.</p> <p>M. Deschênes indique que la Ville pourrait paver la section de la rue Perreault Est.</p> <p>12) Nous nous interrogeons sur la possibilité de conserver un accès au lac Rouyn. Il pourrait s'agir d'un accès à utilisation restreinte par l'installation d'une barrière verrouillée, en raison de l'utilisation de ce site, par les services d'incendie.</p> <p>M^{me} Goulet demande à la Ville si les pompiers pourraient déménager leur site à un autre endroit.</p> <p>M. Deschênes précise qu'il est difficile de trouver un autre site, puisque ce dernier répond aux exigences des pompiers.</p> <p>Ce dernier indique également que M. Viau a mentionné la possibilité de développer un secteur résidentiel à proximité du lac Rouyn.</p> <p>13) Nous recommandons et serions favorables à l'installation d'un carrefour giratoire également sur la route 117, permettant éventuellement une bretelle donnant accès à notre parc industriel, secteur Granada. De plus, sur le plan il ne semble pas y avoir de voie de décélération ou d'accès à la voie de contournement nord, pour les véhicules en provenance de Val-d'Or.</p> <p>M. Therrien indique qu'il serait possible de permettre une éventuelle bretelle d'accès au secteur de Granada. Pour ce qui est de la voie de décélération, cet aspect sera regardé.</p>	<p>M. Therrien vérifiera la distance minimale permise entre deux intersections.</p> <p>GENIVAR vérifiera la faisabilité de déplacer l'intersection de la rue Perreault vers le nord.</p> <p>GENIVAR vérifiera la possibilité de prévoir un accès limité avec barrière.</p> <p>GENIVAR vérifiera les besoins pour l'accès au carrefour giratoire.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>14) Il serait important que dans la planification future que le MTQ n'impose pas de non-accès sur la route 117, en périphérie immédiate commerciale de la voie de contournement.</p> <p>M. Deschênes précise que les propriétaires de terrains de ce secteur ont déjà payé pour les services publics et que certains ont des craintes de ne pas pouvoir développer leurs terrains.</p> <p>M^{me} Goulet mentionne qu'il faut tenir compte des zones de non-obstruction de vue, près du carrefour.</p> <p>15) Il serait souhaitable d'intégrer l'intersection de la voie de contournement dans la zone de 50 km/h. Il y aura un comptage routier à l'été 2008 dans ce secteur, suite à l'ouverture du BIT.</p> <p>M. Deschênes signale que la Ville a prévu des comptages dans ce secteur.</p> <p>16) Il sera nécessaire de conserver et de préserver un corridor réservé à la circulation des motoneiges. Une analyse serrée de cet usage devra être menée afin de maintenir un accès au tour de ville et un accès au BIT.</p> <p>Cet aspect sera discuté au point 4.2.</p> <p>17) Sachant que la voie de contournement traverse des propriétés minières et que ce type d'activité pourrait survenir à proximité du tracé, quelles sont les procédures applicables dans ces circonstances ?</p> <p>M. Coutu indique que le Ministère devra donner un accès à ces compagnies minières. Cependant, ces dernières pourraient utiliser ceux déjà prévus au projet.</p> <p>4.2 Section B : Le réseau des diverses pistes (motoneige, vélo, VTT)</p> <p>M. Monfette présente une carte avec le tracé proposé pour l'aménagement de sentier de motoneige, VTT et vélo.</p> <p>La Ville propose que la piste soit utilisée l'hiver par les motoneigistes et l'été par les cyclistes. Les VTT seraient séparés par une butte ou de l'enrochement.</p>	<p>M. Therrien vérifiera la distance requise par rapport au carrefour pour les non-accès.</p> <p>GENIVAR vérifiera où la zone de 50 km débutera.</p> <p>La Ville transmettra la carte en version électronique.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Au nord de la piste déjà aménagée, la Ville propose de récupérer les tronçons abandonnés de la rue Perreault Est et du chemin du Golf pour l'aménagement des diverses pistes.</p> <p>Les intersections prévues serviraient pour la traverse des utilisateurs. Cependant, il faudrait vérifier la possibilité d'installer un ponceau (chaînage 2+500), qui serait utilisé comme traverse.</p> <p>5.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>M^{me} Goulet vérifiera avec M. Lanouette pour planifier une réunion pour le réseau de camionnage.</p> <p>Le projet de la voie de contournement sera présenté au conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, le 2 juin prochain, avant la consultation publique prévue le 19 juin 2008. M. Coutu demande l'association de la Ville pour cette consultation.</p> <p>La prochaine rencontre est prévue le 20 mai 2008, à 13 h 30, au bureau du MTQ.</p>	<p>GENIVAR vérifiera la possibilité d'installer un ponceau.</p>

Date	Le 20 mai 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle Abitibi-Témiscamingue
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Discuter des commentaires et des préoccupations de la Ville concernant le projet

Étaient	M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Jocelyn Cloutier, ingénieur	GENIVAR – par téléphone
Présents	M ^{me}	Josée Couture, gérante du projet	Direction de l'Outaouais – par téléphone
	M.	Robert Deschênes, directeur adjoint du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée projet étude d'impact	Service des inventaires et plan
	M ^{me}	Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M.	Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

Copie à	M.	Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Bernard Fournier, chargé projet étude d'impact	GENIVAR

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour prévu pour cette rencontre. M. Iracà propose de lire le compte rendu du 8 mai 2008 et de faire le suivi des actions à prendre.</p> <p>3.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 AVRIL 2008</p> <p>M. Deschênes a transmis une copie du plan de développement résidentiel.</p> <p>M^{me} Goulet indique que la demande pour la capacité portante du pont a été faite auprès de M. Nicolas Morin, responsable des structures.</p> <p>M. Monfette précise que l'inquiétude de la Ville concerne la capacité portante du pont lors des travaux de construction de la route.</p> <p>M^{me} Iracà mentionne que des restrictions peuvent être indiquées au devis de construction, au besoin, afin de considérer ce type de contrainte.</p> <p>4.0 RÉPONSES AUX COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA SOUMIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ), LE 15 AVRIL 2008</p> <p>4.1 Section A : Le tracé préliminaire de la voie de contournement</p> <p>1) Tel que dessiné, la Ville privilégierait le carrefour giratoire sur la rue Saguenay afin de maintenir la fluidité de la circulation.</p> <p>Le Ministère confirme que l'aménagement de carrefours giratoires est l'option privilégiée par le MTQ.</p> <p>2) Nous recommandons l'aménagement d'une quatrième branche au carrefour giratoire qui donnerait accès à la rue des Lilas. Si tel n'est pas le cas, où est envisagée la sortie de cette rue, sur la rue Saguenay ou ailleurs (ex. : rue Pilon)?</p> <p>M. Cloutier précise les raisons techniques indiquant pourquoi il n'est pas souhaitable d'ajouter une bretelle au giratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problématique de raccordement géométriquement difficile et le fonctionnement du giratoire serait affecté; • Les trois approches dans le giratoire forment un angle de 120 degrés; 	<p>Cas clos.</p> <p>M^{me} Goulet transmettra l'information concernant la capacité portante du pont.</p> <p>Cas clos.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<ul style="list-style-type: none"> • Avec la rue des Lilas, les branches du giratoire seraient situées très près les unes des autres (entre midi et 4 h); • La branche de la rue des Lilas serait sous-utilisée, ce qui occasionnerait un débalancement du giratoire; • Problématique supplémentaire pour la traverse des vélos; • Il est possible que la branche de la rue des Lilas amène de la confusion et par le fait même créer une circulation non souhaitable sur cette dernière. <p>M. Coutu précise que les utilisateurs risquent de prendre la bretelle de la rue des Lilas par erreur.</p> <p>M. Monfette demande quelle sortie sera envisagée?</p> <p>M. Cloutier indique que l'option privilégiée est la rue des Lilas avec l'avenue Dufresnoy, mais il reste à vérifier la faisabilité.</p> <p>M. Deschênes s'interroge sur la qualité des sols et dans quel état se retrouvera la route.</p> <p>M. Monfette demande si la rue des Lilas sera enclavée lors des travaux?</p> <p>M. Iracà indique que le prolongement sera fait avant de fermer la sortie, et ce, afin de ne pas les enclaver.</p> <p>M. Iracà mentionne que les cyclistes pourraient utiliser la rue des Lilas et sortir au feu à l'avenue Dufresnoy.</p> <p>M. Deschênes mentionne qu'il privilégie les cyclistes au carrefour avec une piste bidirectionnelle afin de limiter la circulation des cyclistes sur la rue des Lilas et l'avenue Dufresnoy.</p> <p>3) Sachant que les accotements pavés de la rue Saguenay sont utilisés pour la circulation sécuritaire des cyclistes, est-ce que le projet du carrefour giratoire a tenu compte de ce type d'usage?</p> <p>Aucun suivi ou action à prendre.</p> <p>4) Peut-on anticiper un scénario de réutilisation de la section abandonnée à l'ouest, par l'aménagement du carrefour giratoire?</p> <p>GENIVAR avait le mandat de vérifier les contraintes techniques pour la mise en place d'un accès commercial.</p>	<p>GENIVAR vérifiera la faisabilité technique pour le prolongement de la rue des Lilas.</p> <p>Cas clos.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Iracà demande quel type de commerce est prévu? M. Deschesnes mentionne qu'il s'agit d'une épicerie.</p> <p>M. Cloutier indique que l'ajout d'une bretelle pour l'accès commerciale aurait pour effet d'amener les mêmes problématiques soulevées à la question 2. Pour l'accès à la mine, il est envisagé d'aménager un accès dans le giratoire avec une bordure abaissée avant la clôture.</p> <p>M. Iracà indique que la deuxième possibilité serait d'aménager un accès plus au sud (« ride in, ride out »).</p> <p>M. Deschênes indique que le projet commercial pourrait se raccorder à l'intersection de l'avenue Marcel-Baril.</p> <p>M^{me} Iracà indique que le MTQ a un projet à l'été 2008 à cette intersection, soit le réaménagement des voies virages à gauche sur rue Saguenay.</p> <p>M. Iracà indique que le MTQ n'est pas fermé au développement commercial si celui-ci est fait de manière sécuritaire.</p> <p>5) Il faudrait prévoir au chaînage approximatif 600/700 de maintenir un accès à la station de pompage, au nord et au sud, aux parcs à résidus miniers Quémont de la Noranda.</p> <p>GENIVAR devait vérifier s'il y a une possibilité d'inclure le maintien de l'accès à la station de pompage.</p> <p>M. Deschênes précise que la station de pompage appartient à la mine.</p> <p>M. Iracà indique que l'accès pourra se faire par l'ancien chemin du golf et traverser le parc linéaire.</p> <p>M. Deschênes mentionne que dans le secteur il y a une zone marécageuse.</p> <p>M. Deschênes indique qu'aux environs du chaînage 0+650, Lamothe a un accès.</p> <p>6) Au chaînage 800 la voie de contournement croise le corridor du parc linéaire. Comment donner accès à cette infrastructure?</p> <p>M. Deschênes indique que l'accès au parc linéaire pourrait se faire par la piste projetée (bidirectionnelle) au nord de la voie de contournement.</p> <p>M. Iracà précise que la piste ne pourrait pas être dans l'accotement en raison de la pente du talus.</p>	<p>Le MTQ vérifiera les besoins de la mine.</p> <p>Cet aspect sera regardé par GENIVAR dans l'étude d'impact.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>7) Comment maintenir un accès aux digues de la Noranda? Est-ce accessible par l'entrée du golf?</p> <p>Lors de la rencontre précédente, M. Deschênes demandait qui s'occupera de l'entretien de l'ancienne section du chemin du golf?</p> <p>M. Iracà indique que c'est probablement Xstrata qui s'occupera de l'entretien de ce tronçon, si cette dernière est le seul utilisateur du chemin.</p> <p>M. Deschênes indique que si la Ville utilise ce tronçon pour la piste multi usages, la Ville devra participer à l'entretien.</p> <p>8) La Ville entend analyser l'opportunité de récupérer les tronçons abandonnés, du chemin du Golf et rue Perreault Est, pour les transformer en pistes mufti-usages (motoneige, VTT, bicyclette).</p> <p>Cet aspect sera traité au point 4.2.</p> <p>9) La seconde intersection prévue à ce plan préliminaire donne un accès permanent en croisant la rue Perreault à Équipements miniers. Nous comprenons qu'il s'agit d'un croisement en croix avec un arrêt obligatoire.</p> <p>Aucun suivi ou action à prendre.</p> <p>10) Nous convenons de l'à propos de l'intersection, donnant accès aux bassins d'épuration, et le maintien du segment parallèle jusqu'au pont.</p> <p>M. Deschênes indique que cette intersection sera utilisée par la Ville et Xstrata. Il demande qu'un accès limité soit installé.</p> <p>11) La Ville doit vous faire part de sa grande déception, que malgré des attentes clairement signifiées que le Ministère n'a pas incluses dans son scénario, soit de maintenir un accès à la voie de contournement via la rue Perreault Est. Cet accès aura comme principale fonction de désengorger la circulation de ce secteur. Il serait également souhaitable d'aménager un corridor d'accès limité pour vélo en traversant la voie de contournement.</p> <p>Lors de la dernière rencontre, M. Lanouette proposait de déplacer l'intersection un peu plus loin au nord (après l'ancien dépôt à neige).</p> <p>M. Cloutier indique que GENIVAR a étudié la possibilité d'un raccordement dans ce secteur et qu'un raccord d'environ 150 m de long serait possible (secteur 5+100). Le choix du site a été fait en fonction de la limite d'une coupe de roc et du dénivelé du terrain. Ce secteur a un profil plus plat et offre une meilleure visibilité. De plus, du point de vue environnemental il n'y a pas de milieu humide ou de cours d'eau.</p>	<p>.</p> <p>Le MTQ vérifiera avec Xstrata.</p> <p>Cas clos.</p> <p>Cas clos.</p> <p>Le MTQ vérifiera cet aspect avec Xstrata.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Therrien précise qu'il y a au moins 500 m entre la nouvelle intersection et l'intersection qui desservira l'usine de traitement des eaux usées, et le secteur est à deux voies.</p> <p>M. Cloutier mentionne que le trois voies est dans le secteur du chaînage 5+400.</p> <p>M. Deschênes indique que le site de raccordement proposé semble favorable, mais qu'une consultation auprès de la Ville sera réalisée.</p> <p>M. Monfette demande s'il serait possible d'obtenir un croquis.</p> <p>12) Nous nous interrogeons sur la possibilité de conserver un accès au lac Rouyn. Il pourrait s'agir d'un accès à utilisation restreinte par l'installation d'une barrière verrouillée, en raison de l'utilisation de ce site, par les services d'incendie.</p> <p>M. Deschênes précise qu'il s'agit d'un bon site pour les pompiers puisque ce dernier est à proximité de la zone urbaine en cas d'urgence.</p> <p>13) Nous recommandons et serions favorables à l'installation d'un carrefour giratoire également sur la route 117, permettant éventuellement une bretelle donnant accès à notre parc industriel, secteur Granada. De plus, sur le plan il ne semble pas y avoir de voie de décélération ou d'accès à la voie de contournement nord, pour les véhicules en provenance de Val-d'Or.</p> <p>Concernant l'éventuelle bretelle donnant accès au parc industriel, M. Cloutier mentionne que cet aspect pourra être tenu en compte dans la conception. Le MTQ s'assurera de la possibilité d'intégrer une bretelle au parc industriel.</p> <p>M. Deschênes précise que cette bretelle est prévue dans un horizon de dix ans environ.</p> <p>M. Cloutier indique qu'il n'y a pas de voie de décélération prévue pour ce carrefour.</p> <p>14) Il serait important que dans la planification future que le MTQ n'impose pas de non-accès sur la route 117, en périphérie immédiate commerciale de la voie de contournement.</p> <p>M. Cloutier indique qu'une servitude de non-accès est prévue au carrefour giratoire (distance d'environ 150 m).</p>	<p>La Ville doit faire connaître sa position.</p> <p>Un croquis sera transmis à la Ville.</p> <p>M. Deschênes validera avec le Service des pompiers si un autre site est disponible.</p> <p>GENIVAR vérifiera la distance requise pour la servitude de non-accès au carrefour.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M^{me} Iracà indique que les propriétaires seront dédommagés au cas par cas pour la servitude de non-accès.</p> <p>15) Il serait souhaitable d'intégrer l'intersection de la voie de contournement dans la zone de 50 km/h. Il y aura un comptage routier à l'été 2008 dans ce secteur, suite à l'ouverture du BIT.</p> <p>Selon M. Cloutier, la vitesse sera réduite à 50 km/h à 200 m environ avant le giratoire.</p> <p>16) Il sera nécessaire de conserver et de préserver un corridor réservé à la circulation des motoneiges. Une analyse serrée de cet usage devra être menée afin de maintenir un accès au tour de ville et un accès au BIT.</p> <p>Cet aspect sera discuté au point 4.2.</p> <p>17) Sachant que la voie de contournement traverse des propriétés minières et que ce type d'activité pourrait survenir à proximité du tracé, quelles sont les procédures applicables dans ces circonstances?</p> <p>Aucun suivi ou action à prendre.</p> <p>4.2 Section B : Le réseau des diverses pistes (motoneige, vélo, VTT)</p> <p>M. Monfette présente une carte avec le tracé proposé pour l'aménagement du sentier de motoneige, VTT et vélo.</p> <p>Lors de la dernière rencontre, la Ville proposait l'installation d'un ponceau (chaînage 2+500) qui serait utilisé comme traverse.</p> <p>M. Iracà indique que le MTQ n'est pas favorable à l'installation du ponceau puisqu'il devrait être assez gros pour permettre le passage de la surfaceuse. De plus, puisqu'il s'agit d'un secteur isolé, l'aménagement d'une telle infrastructure n'est pas souhaitable pour la sécurité des usagers (vélo).</p> <p>Le MTQ propose à la Ville d'étudier la possibilité de faire passer le tracé au nord de la voie de contournement (entre les chaînages 2+500 et 3+300). Cette option aurait pour avantage de réduire le nombre de traverses de la voie de contournement.</p> <p>5.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>Il est confirmé que le projet de la voie de contournement sera présenté au conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, le 2 juin prochain à 18 h 30.</p>	<p>GENIVAR vérifiera où la zone de 50 km débutera.</p> <p>Cas clos.</p> <p>La Ville transmettra la carte en version électronique au MTQ.</p> <p>GENIVAR vérifiera la faisabilité technique de faire le tracé de la piste au nord de la voie de contournement.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
La prochaine rencontre est prévue le 30 mai 2008, à 13 h 30, au bureau du MTQ.	M ^{me} Goulet convoquera les participants à la rencontre.

Date	Le 22 mai 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle Abitibi-Témiscamingue
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117 N/D : Contrat 9105-07-AC01
But	Discuter du réseau de camionnage après la construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda avec la Ville de Rouyn-Noranda

M.	Michel Baril, responsable du camionnage	Module d'exploitation du réseau
M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée de projet de l'étude d'impact	Service des inventaires et plan
M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
M.	Noël Lanouette, responsable des travaux publics	Ville de Rouyn-Noranda
M.	Sylvain Rocheleau	Ville de Rouyn-Noranda

Copie à	M.	Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me}	Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M.	Bernard Fournier, chargé de projet de l'étude d'impact	GENIVAR
	M.	Claude Gagnon, chef de service	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M ^{me}	Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour puisqu'un seul sujet est discuté, soit le choix d'un scénario pour le réseau de camionnage à implanter lors de la mise en service de la future voie de contournement.</p> <p>3.0 RÉSEAU DE CAMIONNAGE</p> <p>M. Iracà indique que le MTQ favorise l'utilisation de la voie de contournement pour les camions en transit. Il n'y aurait pas davantage à faire une voie de contournement si on laisse la ville ouverte au passage des camions en transit.</p> <p>M. Lanouette indique qu'il est en accord avec ce principe.</p> <p>M. Iracà mentionne que l'objectif de la rencontre est de regarder les scénarios possibles pour le réseau de camionnage à l'intérieur de la zone urbaine selon leurs contraintes et limites.</p> <p>Selon M. Lanouette, il y a un deuxième principe qui doit être pris en considération, soit l'agrandissement éventuel du parc industriel. De plus, le troisième principe qui consiste au respect des commerces existants et à la Ville avec le passage de la machinerie.</p> <p>Il indique également qu'actuellement, il n'y a pas de négociation pour le secteur en face de l'école Noranda (avenue Québec). De plus, il y a des réticences à ramener les cinq essieux et plus dans ce secteur. Il mentionne également que la Ville aimerait que les véhicules outils soient soustraits au Règlement sur le camionnage. Tous conviennent que ce genre d'assouplissement à la réglementation ne relève pas de la compétence de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue (DAT).</p> <p>M. Iracà indique que la façon simple serait de mettre des panneaux interdisant le camionnage de transit aux deux extrémités de la zone urbaine, soit de part et d'autre de la voie de contournement, mais l'impact économique serait trop important.</p> <p>Selon M. Baril, le principe d'ouvrir les deux extrémités de la ville permettrait l'accès à certains commerces; par exemple dans le domaine de l'hébergement : les motels Mistral et Alpin. Pour sa part, l'Hôtel des Gouverneurs ne serait pas privilégié, mais ce dernier n'a pas une clientèle de camionneurs.</p> <p>M. Iracà mentionne que certains commerces ont été rencontrés dans le cadre de l'étude économique de l'étude d'impact sur l'environnement.</p>	

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Rocheleau propose d'enlever du réseau proposé la section du chemin Dr Lemay afin que les véhicules de la Ville puissent passer dans la zone d'interdiction aux camions.</p> <p>Par la suite, différents échanges ont lieu entre les personnes présentes concernant les scénarios possibles.</p> <p>Une des contraintes majeures pour la Ville est selon M. Lanouette l'accès des camions en provenance de Noranda Nord vers le dépôt à neige qui est situé dans le secteur Stadacona (Granada). Dans le cas où ces camions ne peuvent circuler sur l'avenue Québec (secteur entre la rue Gamble et l'avenue Murdoch), le passage par la voie de contournement entraînerait un détour de 11,6 km et des coûts supplémentaires estimés à environ 50 000 \$ annuellement.</p> <p>M. Iracà demande si la Ville pourrait aménager un autre site de dépôt à neige?</p> <p>Selon M. Rocheleau, les coûts seraient importants et les démarches sont complexes auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).</p> <p>M. Iracà indique que si les camions de quatre essieux et moins sont permis, ces derniers n'utiliseront pas la voie de contournement.</p> <p>Selon M. Lanouette, les scénarios idéaux en ordre de priorités sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Transit permis jusqu'au boulevard Témiscamingue pour l'entrée est et jusqu'au Wal-Mart à l'entrée ouest. Enlever également la section du chemin Dr Lemay pour permettre aux véhicules municipaux d'avoir accès à la zone d'interdictions aux camions. De plus, interdiction des cinq essieux et plus (excepté livraison locale) sur l'avenue Québec, la rue Saguenay ainsi qu'une section du boulevard Rideau. 2) Même option que le scénario 1, mais la section d'interdiction des cinq essieux et plus (excepté livraison locale) est enlevé sur l'avenue Québec (section entre la rue Gamble et l'avenue Murdoch) ainsi que sur la rue Saguenay. 3) Transit permis jusqu'au boulevard Témiscamingue pour l'entrée est et jusqu'au Wal-Mart à l'entrée ouest, mais on enlève toutes les interdictions des cinq essieux et plus. <p>M. Iracà indique que pour le MTQ, les scénarios préconisés sont l'inverse de la Ville, soit 3, 2 et 1.</p>	<p>Le MTQ vérifiera le nombre de véhicules de quatre essieux et moins qui transite dans la ville.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>4.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>Le MTQ vérifiera les trois scénarios retenus et convoquera la Ville pour une prochaine rencontre.</p>	<p>M^{me} Goulet convoquera les participants à la prochaine rencontre.</p>

Date	Le 23 mai 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle mesures d'urgence
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Consulter la minière Xstrata concernant les sols contaminés et les accès pour le projet de la voie de contournement

Étaient Présents	M. Boubacar Camara, chef environnement	Xstrata Cuivre
	M ^{me} Brigitte Goulet, chargée de projet étude d'impact	Service des inventaires et plan
	M. Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M. Alain Lebel, responsable parcs à résidus	Xstrata Cuivre

Copie à	M. Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M. Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me} Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M. Bernard Fournier, chargé de projet étude d'impact	GENIVAR
	M. Claude Gagnon, chef de Centre de services	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M ^{me} Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M ^{me} Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plans
	M. Pierre Therrien, chargé de projet de l'étude d'avant-projet préliminaire	GENIVAR

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 PRÉSENTATION DU BUT DE LA RENCONTRE</p> <p>M. Iracà mentionne que le but de la rencontre est de présenter le projet de la voie de contournement de Rouyn-Noranda et de consulter la minière, concernant les sols contaminés ainsi que ses besoins en accès.</p> <p>3.0 SOLS CONTAMINÉS</p> <p>M^{me} Goulet présente les différentes études de caractérisation qui ont été réalisées à ce jour.</p> <p>Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, une étude de caractérisation de la phase I a été réalisée afin de connaître l'historique de la contamination des terrains visés.</p> <p>En 2005, une campagne d'échantillonnage préliminaire (phase II) a été effectuée pour cibler la présence de contaminant. Seulement huit sites ont été échantillonnés, soit un par kilomètre.</p> <p>À l'été 2007, une étude de caractérisation de la phase III a permis de confirmer la présence de contamination en surface (30 premiers centimètres). Au total, une centaine d'échantillons ont été prélevés selon les recommandations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). À partir de l'intersection de la route 101, un sondage aux 100 mètres pour les cinq premiers kilomètres a été réalisé et par la suite, un sondage aux 200 mètres pour les trois derniers kilomètres.</p> <p>Les résultats de ces analyses indiquent que 62 % des échantillons dépassent le critère C pour plusieurs métaux. Il s'agit d'une contamination de surface probablement due aux rejets atmosphériques.</p> <p>Les métaux retrouvés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cuivre (45 échantillons) • Arsenic (16 échantillons) • Plomb (13 échantillons) • Soufre (13 échantillons) • Cadmium (10 échantillons) • Sélénium (10 échantillons) • Manganèse (7 échantillons) 	

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Camara s'interroge sur la présence de sélénium. Il indique que le bruit de fond pour le cuivre est d'environ 50 milligrammes. Ce dernier demande quels sont les taux de cuivre retrouvés.</p> <p>M^{me} Goulet indique que par exemple le niveau de contamination au cuivre varie de 17 à 6 100 milligrammes par kilogramme.</p> <p>M. Camara demande si le ministère des Transports du Québec (MTQ) peut remettre une copie des résultats et la localisation des échantillons.</p> <p>M^{me} Goulet mentionne que des échantillons de l'eau de surface ont également été prélevés et qu'il y a présence de contamination avec des métaux qui dépasse les critères du MDDEP.</p> <p>Selon le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, la valeur limite applicable pour une route est le critère C. Ainsi les sols supérieurs au critère C doivent être disposés dans un site autorisé par le MDDEP.</p> <p>Le MTQ a consulté le MDDEP concernant l'étude de caractérisation de la phase III (analyste M. Yves Grégoire). Selon le MDDEP, il serait possible de disposer les sols vers un site minier. Il réfère au Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés. À l'article 6 il est indiqué : « Il ne doit pas non plus les acheminer ailleurs au Québec que dans les lieux légalement autorisés à les recevoir, soit : 7^o les aires de résidus miniers, mais, dans ce cas, uniquement pour des sols dont la contamination en métaux et métalloïdes résulte des activités de l'entreprise responsable de l'aire de résidus ».</p> <p>Un total d'environ 40 000 mètres cubes de sols serait à disposer. Cette quantité pourrait être réduite si le MDDEP permettait de laisser les sols supérieurs à C lorsque les travaux sont réalisés en remblais.</p> <p>M. Camara demande quel est le poids unitaire des sols afin de convertir en tonne.</p> <p>M. Lebel rappelle que dans le projet du poste de pesée de la Société de l'assurance automobile du Québec, les sols avaient été déposés au parc Noranda 3. Au début, des quantités supérieures de sols étaient prévues et il n'avait pas d'autres sites disponibles pour les disposer.</p> <p>M. Camara mentionne que Xstrata connaît l'importance du projet pour la Ville et le milieu économique. Les efforts requis pour la disposition de ces sols seront évalués au cours de l'été, soit d'ici le mois de septembre.</p>	<p>M^{me} Goulet transmettra à M. Camara une copie des tableaux de résultats ainsi que la carte de localisation des échantillons.</p> <p>Une copie des résultats sera transmise à Xstrata.</p> <p>M^{me} Goulet vérifiera le poids unitaire pour ces sols.</p> <p>M. Camara informera le MTQ des possibilités de disposition des sols contaminés.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Iracà mentionne que l'étude d'impact sera déposée au MDDEP à l'automne 2008. Les documents seront donc rendus publics et le projet pourrait faire l'objet d'audience par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.</p> <p>3.0 PRÉSENTATION DU PROJET ET BESOINS EN ACCÈS</p> <p>À l'aide de cartes présentant le projet, M. Iracà décrit les différents accès et intersections prévus. Il s'agit d'une route à deux voies (sauf exception) et un nonaccès est prévu tout le long du tracé projeté (clôture de nonaccès). De nombreuses coupes de rocs sont prévues ainsi que des secteurs seront en remblais.</p> <p>Un carrefour giratoire à l'intersection du chemin du Golf et de la rue Saguenay sera aménagé. Dans ce secteur, un accès pour la mine Joliet est prévu. M. Lebel précise que celui-ci est utilisé tous les jours et que de la machinerie peut accéder à l'occasion lors de travaux de restauration.</p> <p>Une intersection sera aménagée pour donner accès au golf Noranda ainsi qu'à l'installation d'Xstrata (secteur du parc à résidus Quémont). De plus, un accès à la station de pompage est également prévu dans ce secteur. M. Lebel précise que ces installations appartiennent à Xstrata. M. Iracà demande si Xstrata possède des plans de la conduite qui traverse le chemin du Golf actuel.</p> <p>M. Boubacar indique que le recyclage de matériaux augmentera au cours des prochaines années, soit environ de 50 000 tonnes.</p> <p>Un autre accès est prévu dans le secteur du chemin de la Mine-Gallen.</p> <p>À la suite de la demande d'Xstrata, un accès limité sera aménagé pour donner accès à leur installation près du lac Osisko. Il sera installé à l'intersection prévue donnant accès à l'usine de traitement de l'eau de la Ville de Rouyn-Noranda.</p> <p>Une intersection est également prévue un peu au sud et donnera accès à la rue Perreault Est.</p> <p>Un carrefour giratoire sera également aménagé au raccordement de la voie de contournement et la route 117.</p> <p>M. Iracà mentionne également que des travaux sont prévus à l'été 2008 à l'intersection de l'avenue Marcel-Baril et la rue Saguenay.</p> <p>M. Boubacar mentionne qu'il devrait être en mesure d'ici l'automne de préciser si les besoins en accès sont suffisants pour la minière.</p>	<p>Xstrata vérifiera pour les plans de la conduite d'eau.</p> <p>M. Boubacar vérifiera le nombre de camions associé à cette augmentation.</p> <p>M. Boubacar vérifiera si des besoins d'accès supplémentaires sont requis d'ici l'automne 2008.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
Un CD des plans sera joint au compte rendu de la présente rencontre.	Les plans en format numérique seront remis par le MTQ.

Date	Le 30 mai 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle Abitibi-Témiscamingue
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Discuter des commentaires et des préoccupations de la Ville concernant le projet

Étaient Présents	M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Jocelyn Cloutier, ingénieur	GENIVAR – par vidéoconférence
	M ^{me}	Josée Couture, gérante du projet	Direction de l'Outaouais – par vidéoconférence
	M.	Robert Deschênes, directeur adjoint du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée de projet de l'étude d'impact	Service des inventaires et plan
	M ^{me}	Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda

Copie à	M.	Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Claude Gagnon, chef de service	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M.	Bernard Fournier, chargé de projet de l'étude d'impact	GENIVAR
	M ^{me}	Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour prévu pour cette rencontre. M. Iracà propose de lire le compte rendu du 20 mai 2008 et de faire le suivi seulement des sujets avec des actions à prendre.</p> <p>3.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 AVRIL 2008</p> <p>M^{me} Goulet indique que la demande pour la capacité portante du pont a été faite auprès de M. Nicolas Morin, responsable des structures au MTQ. Le pont est présentement à la limite de la charge légale. Il y a des possibilités de réduire la charge à court terme. Par prévention, ce pont ne pourrait pas être utilisé par l'entrepreneur lors des travaux.</p> <p>4.0 RÉPONSES AUX COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA SOUMIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ), LE 15 AVRIL 2008 (QUESTION SEULEMENT AVEC DES ACTIONS À PRENDRE)</p> <p>4.1 Section A : Le tracé préliminaire de la voie de contournement</p> <p>2) Nous recommandons l'aménagement d'une quatrième branche au carrefour giratoire qui donnerait accès à la rue des Lilas. Si tel n'est pas le cas, où est envisagée la sortie de cette rue, sur la rue Saguenay ou ailleurs (Exemple : rue Pilon)?</p> <p>M. Iracà indique que le raccordement de la rue des Lilas avec la rue des Pilon est l'option privilégiée par le Ministère.</p> <p>M. Cloutier précise qu'il attend les données des sondages géotechniques afin de se prononcer sur la faisabilité technique. De plus, des inventaires sur le milieu humide du secteur est à venir.</p> <p>M. Pierre Monfette demande si ces données feront partie de l'étude du Bureau des audiences publiques de l'environnement (BAPE). M. Iracà précise qu'elles seront incluses dans l'étude d'impact et les inventaires seront réalisés dans quelques semaines par l'équipe de Bernard Fournier (GENIVAR).</p> <p>M. Iracà mentionne que dans l'éventualité où pour des raisons techniques le raccordement avec la rue Pilon ne serait par possible, un embranchement serait prévu sur la voie de contournement.</p>	<p>Cas clos.</p> <p>GENIVAR vérifiera la faisabilité technique pour le prolongement de la rue des Lilas.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Deschênes indique que la capacité des sols est moins bonne sur l'axe Pilon par rapport à Landry où en plus, il y aurait des possibilités pour installation de maisons. De plus, le passage par Dufresnoy donne l'avantage d'utiliser les feux en place, mais le parcours est un peu plus long.</p> <p>4) Peut-on anticiper un scénario de réutilisation de la section abandonnée à l'ouest, par l'aménagement du carrefour giratoire?</p> <p>M. Iracà indique qu'une rencontre avec des représentants de la minière Xstrata a eu lieu le 23 mai dernier. Les représentants ont indiqué que cet accès est utilisé à tous les jours et qu'il est parfois difficile de sortir sur la rue Saguenay. L'accès ne sera pas aménagé dans le carrefour, mais un peu plus loin (« ride in, ride out »), soit au sud du carrefour giratoire.</p> <p>M. Deschênes indique de porter une attention à la traverse de motoneige dans ce secteur.</p> <p>M. Iracà indique que pour le volet commercial dans le cas où il y aurait du développement, il faudrait privilégier l'utilisation du feu de circulation à l'intersection Marcel-Baril.</p> <p>M^{me} Iracà mentionne que le tronçon abandonné deviendra propriété de la Ville par décret.</p> <p>5) Il faudrait prévoir au chaînage approximatif 600/700 de maintenir un accès à la station de pompage, au nord et au sud, aux parcs à résidus miniers Quémont de la Noranda.</p> <p>L'accès à la station de pompage se fera à partir de l'intersection donnant accès au parc à résidus Quémont. Un chemin sera aménagé pour rejoindre le chemin menant à la station de pompage qui est existant.</p> <p>M. Cloutier indique que ce scénario est à l'étude, mais qu'il manque actuellement certaines données géotechniques.</p> <p>M. Iracà mentionne que cette option a été présentée à la compagnie Xstrata et cette dernière est à l'aise avec cette proposition.</p> <p>M. Deschênes indique qu'il faut s'assurer de maintenir l'accès au parc linéaire.</p> <p>7) Comment maintenir un accès aux digues de la Noranda? Est-ce accessible par l'entrée du golf?</p> <p>Lors de la rencontre précédente, M. Deschênes demandait qui s'occupera de l'entretien de l'ancienne section du chemin du golf?</p> <p>M. Iracà indique que c'est probablement Xstrata qui s'occupera de l'entretien de ce tronçon, si cette dernière est le seul utilisateur du chemin.</p>	<p>Cas clos.</p> <p>Cette option sera regardée par GENIVAR</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>10) Nous convenons de l'à propos de l'intersection, donnant accès aux bassins d'épuration, et le maintien du segment parallèle jusqu'au pont.</p> <p>M. Iracà indique la compagnie Xstrata a été consultée et elle est en accord avec l'intersection proposée.</p> <p>M. Monfette précise qu'il vérifiera si la Ville désire un accès limité pour la station d'épuration.</p> <p>11) La Ville doit vous faire part de sa grande déception, que malgré des attentes clairement signifiées que le Ministère n'a pas incluses dans son scénario, soit de maintenir un accès à la voie de contournement par rapport à la rue Perreault Est. Cet accès aura comme principale fonction de désengorger la circulation de ce secteur. Il serait également souhaitable d'aménager un corridor d'accès limité pour vélo en traversant la voie de contournement.</p> <p>M. Monfette confirme qu'il a bien reçu le croquis du MTQ concernant l'intersection avec la rue Perreault. Ce dernier sera présenté au conseil.</p> <p>M. Deschênes précise que la Ville vérifiera si la section de la rue Perreault Est d'environ un kilomètre, qui est actuellement en gravier, sera asphaltée. De plus, il demande s'il y a de l'éclairage prévu à l'intersection de la rue Perreault Est.</p> <p>M. Cloutier mentionne qu'il vérifiera cet aspect.</p> <p>M^{me} Couture indique que l'éclairage sur les routes secondaires est aux frais des municipalités.</p> <p>M. Iracà précise que l'éclairage est implanté en fonction d'une grille de critère technique élaborée par le MTQ.</p> <p>M. Deschênes demande quelle est la distance d'éclairage aux carrefours giratoires?</p> <p>M. Cloutier indique qu'il atteindra les îlots aux approches soit environ 40 à 60 mètres du bord du carrefour.</p> <p>M. Coutu indique la Ville aura à se prononcer sur ces besoins pour le pont dans la section abandonnée de la rue Perreault Est. Il sera soit soustrait du décret, démantelé ou rétrocedé à la Ville.</p>	<p>Cas clos.</p> <p>M. Monfette précisera au MTQ les besoins de la Ville pour cet accès.</p> <p>La Ville confirmera au MTQ sa position concernant l'intersection de la rue Perrault.</p> <p>La Ville précisera si la rue Perreault Est sera asphaltée.</p> <p>GENIVAR vérifiera si de l'éclairage est requis à cette intersection.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Monfette indique qu'il pourrait par exemple être réutilisé par les motoneigistes ou par les vélos.</p> <p>12) Nous nous interrogeons sur la possibilité de conserver un accès au lac Rouyn. Il pourrait s'agir d'un accès à utilisation restreinte par l'installation d'une barrière verrouillée, en raison de l'utilisation de ce site, par les services d'incendie.</p> <p>M. Monfette précise qu'il a vérifié avec le Service des pompiers et qu'il n'y a pas d'alternative pour le moment.</p> <p>M. Coutu demande quel est l'achalandage de ce site et la fréquence d'utilisation?</p> <p>M. Deschênes indique qu'il est utilisé en été seulement et environ une fois par semaine.</p> <p>M. Iracà précise que le MTQ privilégie le maintien du nonaccès dans ce secteur pour éviter ce genre de problème.</p> <p>14) Il serait important que dans la planification future que le MTQ n'impose pas de nonaccès sur la route 117, en périphérie immédiate commerciale de la voie de contournement.</p> <p>GENIVAR devait vérifier la distance requise pour la servitude de nonaccès au carrefour. M. Cloutier indique que la distance est approximativement de 150 mètres de part et d'autre. Il s'agit d'un ordre de grandeur, car les critères sont la vitesse affichée et le trafic.</p> <p>M. Deschênes demande si la ligne électrique doit être déplacée dans le secteur du giratoire?</p> <p>M. Cloutier indique que la ligne n'est pas touchée.</p> <p>M. Monfette demande s'il y a des compensations pour la perte d'un droit d'accès?</p> <p>M^{me} Iracà mentionne que oui, un évaluateur évalue la perte de valeur de l'immeuble et des négociations ont lieu avec le propriétaire. Dans le cas où il n'y a pas d'entente, cela se fait par une procédure d'expropriation. Il s'agit d'une procédure juridique.</p> <p>M^{me} Iracà précise que cela dépend de la valeur de la propriété et que le dédommagement est fonction des frais encourus. Au tribunal, le propriétaire doit démontrer qu'il a des projets par des actions concrètes. Par la suite, le zonage est regardé et le dédommagement est en fonction des commerces que le propriétaire prévoit développé.</p>	<p>La Ville préciser au MTQ ces besoins pour ce pont.</p> <p>Le MTQ devra statuer sur la possibilité d'aménager un accès au site des pompiers.</p> <p>GENIVAR vérifiera la distance requise pour la servitude de nonaccès au carrefour.</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>15) Il serait souhaitable d'intégrer l'intersection de la voie de contournement dans la zone de 50 km/h. Il y aura un comptage routier à l'été 2008 dans ce secteur, à la suite de l'ouverture du BIT.</p> <p>Lors de la dernière rencontre, GENIVAR devait vérifier où la zone de 50 km/h débute. M. Cloutier indique que cet aspect reste à confirmer.</p> <p>M. Iracà indique qu'il y a plusieurs facteurs à considérer (ex : nombre d'accès, configuration aux approches, etc.).</p> <p>4.2 Section B : Le réseau des diverses pistes (motoneige, vélo, VTT)</p> <p>La Ville a transmis au MTQ une version électronique de la carte du réseau proposé.</p> <p>GENIVAR devait vérifier la faisabilité technique de faire le tracé de la piste au nord de la voie de contournement. M. Cloutier indique que ça semble faisable, mais il attend des relevés dans ce secteur pour pouvoir se prononcer.</p> <p>5.0 Autres sujets</p> <p>5.1 Clôture de non-accès</p> <p>M. Deschênes demande s'il y aura des passages pour la grande faune?</p> <p>M. Iracà indique que non puisque qu'il y aura une clôture de non-accès. Cependant, cette dernière limitera l'accès aux gens du quartier et des VTT.</p> <p>M. Coutu précise que le secteur du quartier Montée du Sourire est utilisé pour faire de la raquette et du vélo de montage.</p> <p>5.2 Matériaux excédentaires</p> <p>M. Monfette demande s'il y aura des matériaux excédentaires et quelles seront les quantités?</p> <p>M. Cloutier indique qu'il est trop tôt, car le roc pourrait être réutilisé comme matériaux granulaires.</p> <p>6.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>Le projet sera présenté au conseil de ville le 2 juin prochain.</p>	<p>GENIVAR vérifiera où la zone de 50 km/h débutera.</p> <p>Cas clos.</p> <p>GENIVAR vérifiera la faisabilité technique de faire le tracé de la piste au nord de la voie de contournement.</p>

Date	Le 2-3 juin 2008 à 19h00
Endroit	02-06-08 : Hôtel-de-Ville, Rouyn-Noranda 03-06-08 : Bureaux du Centre local de développement
Rédigé par	Bernard Fournier, GENIVAR

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Informers les représentants de la Ville de Rouyn-Noranda et les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et le Centre local de développement (CLD) de Rouyn-Noranda de l'ensemble du projet proposé par le ministère des Transports

Étaient présents le 02-06-08**MTQ**

Yves Coutu	directeur – Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
Jean Iracà	chef de service
Brigitte Goulet	chargée de projet étude d'impact

GENIVAR

Bernard Fournier	chargé de projet - Environnement
------------------	----------------------------------

Ville de Rouyn-Noranda

Roger Caouette	maire
Claudette Boulanger	conseillère
Marielle Pellerin	conseillère
Danielle Simard	conseillère
Pierre Rodrigue	conseiller
Ronald Gaudet	conseiller
Mario Provencher	conseiller
Claude Fournel	conseiller
René Ducharme	conseiller
Denis Charron	directeur général
Pierre Monfette	directeur du Service de l'aménagement
Robert Deschênes	directeur adjoint du Service de l'aménagement
Richard Lefebvre	directeur du Service d'incendie
Bertrand Boucher	directeur des communications
Guy Parent	directeur des services communautaires et services de proximité
Daniel Samson	greffier
Noël Lanouette	Responsable des travaux publics

Étaient présents le 03-06-08

MTQ

Yves Coutu	directeur – Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
Jean Iracà	chef de service
Brigitte Goulet	chargée de projet étude d'impact

GENIVAR

Bernard Fournier	chargé de projet - Environnement
------------------	----------------------------------

Chambre de commerce et d'industrie

Julie Bouchard	vice-présidente et directrice générale
----------------	----------------------------------------

Plusieurs membres

Centre local de développement

Danielle Simard

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Ordre du jour	
1. Mot de bienvenue du Maire	
1. Présentation des participants	
2. Présentation du projet	
3. Période d'échanges	
Préoccupations soulevées (Q&R)	
Intervention no. 1	
Q1	D'où viennent les débits de circulation et de camions ?
R1	<i>Les précisions sont fournies par les représentants du MTQ et de GENIVAR. Des études de circulation ainsi qu'une enquête origine-destination ont été utilisés. Des stations de comptage existent sur le réseau routier pour faire un historique de l'évolution des débits de circulation et pour documenter la situation actuelle. Pour le futur, des hypothèses sont établies sur la base des tendances passées, mais aussi sur les projections émises par différents organismes statistiques et sur différents indicateurs socio-économiques.</i>
Intervention no. 2	
Q2	Quel est le bruit de fond dans la Ville ?
R2	<i>Le long de la route 117 actuelle et le long du tracé alternatif, dans les parties plus urbanisées de la Ville, les niveaux de bruit sont de l'ordre de 60 à 62 dBA sur une moyenne de 24 h (L_{eq} 24 h).</i>
Intervention no. 3	
Q3	Est-ce qu'il y aura des vibrations à proximité des milieux résidentiels ?
R3	<i>Les vibrations seront surtout ressenties durant les travaux de construction lorsqu'il y aura dynamitage du roc. À cet effet, le <u>Cahier des charges et devis généraux du MTQ (CCDG)</u> précise les normes à respecter lors des sautages effectués dans le cadre de chantiers routiers.</i>
Intervention no. 4	
Q4	Comment va fonctionner le carrefour giratoire double?
R4	<i>M. Iracà donne les précisions voulues à cet égard (signalisation, marquage au sol, information sur le fonctionnement, etc.).</i>
Intervention no. 5	
Q5	Qu'est ce qui arrive après le 19 juin ?
R5	<i>M. Iracà rappelle les étapes clés de l'échéancier, notamment en précisant celles à venir dans le cadre de l'étude d'impact (dépôt du dossier à l'automne 2008, questions et commentaires du MDDEP, période d'information publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), audience publique du BAPE si requis, etc.)</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Préoccupations soulevées (Q&R)	
Intervention no. 6	
Q6	Quelles vont être les modalités de convocation à la soirée publique du 19 juin.
R6	<i>M.Coutu et M. Iracà donnent les informations à cet égard (avis dans le journal, convocation directe des résidents à proximité, site Internet du MTQ, etc. En plus de la présentation Power Point, des kiosques thématiques seront installés.</i>
Intervention no. 7	
C7	Pour les convocations dans le secteur de la rue des Lilas, ne pas oublier d'inclure des convocations directes aux gens des rues Landry, Pilon et Dufresnoy.
Intervention no. 8	
Q8	Quel sera l'impact de l'utilisation du frein Jacob dans le secteur de la rue Lilas lorsque les camions, venant de la voie de contournement, vont s'insérer dans le carrefour giratoire et est-ce que le MTQ peut réglementer l'utilisation du frein Jacob sur son réseau ?
R8	<i>D'abord, le MTQ précise qu'il ne proscrit pas l'utilisation du frein Jacob sur son réseau de camionnage. Ensuite, M. Fournier de GENIVAR indique que tous les bruits associés au camionnage sont intégrés dans la modélisation du climat sonore futur. Donc, cela est pris en compte dans les résultats présentés. De plus, le profil longitudinal de la route à l'approche du carrefour giratoire dans le secteur de la route 101 est plat, ce qui limite l'utilisation du frein Jacob. Enfin, comme les véhicules roulent toujours dans le giratoire, cela évite les bruits associés au redémarrage des camions.</i>
Intervention no. 9	
Q9	Quel sera l'éclairage de la voie de contournement ?
R9	<i>M. Iracà indique qu'un éclairage est prévu aux deux extrémités, soit aux deux giratoires. Aussi, la section à 4 voies contiguës sera elle aussi éclairée. Pour ce qui est des intersections à niveau en « T » ou en « + » sur le tracé, il faudra voir le besoin en éclairage.</i>
Intervention no. 10	
Q10	Quel est le profil dans le secteur du cimetière ?
R10	<i>Il y a environ 2-3 m de remblai.</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Préoccupations soulevées (Q&R)	
Intervention no. 11	
Q11	Quelles sont les implications du déclenchement du processus fédéral?
R11	<i>Le déclenchement de la loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne devrait pas retarder le projet. Le ministère des Pêches et Océan Canada (MPO), s'il déclenche le processus fédéral, ce sera, la courte procédure soit un examen préalable, et non une étude approfondie avec des audiences.</i>
Intervention no. 12	
Q12	Quelle est la distance séparant la voie de contournement des résidences les plus rapprochées sur l'avenue Lajoie ?
R12	<i>C'est environ 200 m. Ceci est une distance plus éloignée que la première variante de tracé considérée qui était à 150-160 m environ des résidences les plus rapprochées.</i>
Intervention no. 13	
Q13	Quel sera l'impact visuel de l'avenue Lajoie ?
R13	<i>Une photo-simulation avant / après est en préparation à cet égard. Disons que la voie de contournement, même si elle est en remblai dans le secteur de l'avenue Lajoie, sera toujours un peu plus basse que le terrain naturel à l'endroit des résidences. Si des portions de route sont visibles au loin, elles pourront toujours être assez faciles à dissimuler par des plantations étant donné que le terrain de ce secteur appartient à la Ville de Rouyn-Noranda.</i>
Intervention no. 14	
Q14	Est-ce que le parc à résidus miniers Quémont-2 sera visible de la voie de contournement ?
R14	<i>La digue de ce parc est environ 4 m de haut et dans ce secteur la voie de contournement sera sur des remblais d'environ 2 m. En outre, ce secteur est caractérisé par la traversée de coupes de roc. Les perceptions visuelles du parc à résidus seront donc inexistantes.</i>
Intervention no. 15	
Q15	Diverses questions d'ordre général sur le bruit.
R15	<i>Les précisions sont fournies par les représentants du MTQ et de GENIVAR</i>
Intervention no. 16	
Q16	Les demi-tours seront-ils possibles sur la voie de contournement comme c'est les cas pour la route 138 sur la Côte-de-Beaupré ?
R16	<i>M. Iraca précise que la voie de contournement n'a pas les mêmes vocations que la route 138 dans ce secteur : les demi-tours y sont autorisés pour une question d'accessibilité. Il n'est pas prévu autorisé les demi-tours sur la voie de contournement.</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Préoccupations soulevées (Q&R)	
Intervention no. 17	
Q17	Est-ce que les lots de travail seront séparés pour la réalisation des travaux afin d'avoir le plus de retombées possibles au plan local, comme cela a par exemple été le cas avec le projet d'amélioration de la route 175 entre Québec et Saguenay?
R17	<i>M. Coutu précise qu'il s'agit d'appels d'offres provinciaux pour ce genre de travaux, mais qu'on favorisera le plus possible les retombées au plan local. Le MTQ étudiera cette question.</i>
Intervention no. 18	
Q18	Est-ce que les accotements seront pavés ?
R18	<i>M. Iracà précise que oui, mais ils ne seront pas destinés aux cyclistes.</i>
Intervention no. 19	
Q19	Diverses questions ont trait à l'échéancier et certains demandent s'il y a possibilité que les travaux soient retardés.
R19	<i>M. Coutu précise qu'il y a eu un peu de retards de pris pour certaines étapes, mais que l'échéancier global tient et qu'il n'y a aucune raison de croire qu'il y aura des retards additionnels. La mise en service est prévue pour fin 2012.</i>
Intervention no. 20	
Q20	On demande la possibilité d'une rencontre avec les gens d'affaire à l'automne.
R20	<i>M. Coutu précise qu'une telle rencontre peut effectivement être planifiée.</i>

Fin des interventions.

Date	Le 11 juin 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle Abitibi-Témiscamingue
Rédigé par	Brigitte Goulet, B. Sc. M. Sc.
	<i>Brigitte Goulet</i> _____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117 N/D : Contrat 9105-07-AC01
But	Discuter du réseau de camionnage après la construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda avec la Ville de Rouyn-Noranda

M.	Michel Baril, responsable du camionnage	Module d'exploitation du réseau
M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée de projet de l'étude d'impact	Service des inventaires et plan
M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
M.	Noël Lanouette, responsable des travaux publics	Ville de Rouyn-Noranda
M ^{me}	Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
M.	Sylvain Rocheleau	Ville de Rouyn-Noranda

Copie à	M.	Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me}	Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M.	Bernard Fournier, chargé de projet de l'étude d'impact	GENIVAR
	M.	Claude Gagnon, chef de service	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M.	Pierre Therrien, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire	GENIVAR

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour puisqu'un seul sujet est discuté, soit le choix d'un scénario pour le réseau de camionnage de la future voie de contournement.</p> <p>3.0 RÉSEAU DE CAMIONNAGE</p> <p>M. Iracà rappelle les trois scénarios discutés lors de la dernière rencontre du 22 mai dernier. Le MTQ privilégie le scénario 3 où la circulation des camions de quatre essieux et moins n'est pas permise dans la ville.</p> <p>Le MTQ a vérifié le nombre de camions de quatre essieux et moins en transit dans la ville. M^{me} Goulet mentionne les chiffres obtenus de la firme GENIVAR et qui proviennent de l'enquête origine-destination sur le camionnage réalisé en 2003 par Dessau. Les résultats sont les suivants selon un DJMA de 700 camions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 17 % avec moins de quatre essieux; ⇒ 5 % pour camions d'une unité avec quatre essieux ou plus ou des camions de deux unités avec quatre essieux; ⇒ 78 % pour des camions de cinq, six, sept ou plus de sept essieux. <p>Donc, cela représente 22 % de camions, soit environ 154 camions qui n'utiliseraient pas la voie de contournement.</p> <p>M. Lanouette indique qu'il n'est pas en faveur pour le scénario 3 puisqu'il ne règle pas le problème d'acheminement de la neige de la Ville du secteur Noranda Nord vers le site Stadaconna (Granada). Ce scénario oblige un plus grand détour pour les camions de déneigement.</p> <p>M. Rocheleau propose sur la carte du scénario 1, une coupure du réseau à l'intersection du boulevard Industriel et l'avenue Québec.</p> <p>M. Iracà indique que cela pose un problème, car il y aurait ainsi ouverture de la zone d'interdiction des camions.</p> <p>M. Coutu indique ces craintes concernant la sécurité lors du passage des camions vis-à-vis l'école Noranda sur l'avenue Québec. M. Lanouette précise que le problème est relié principalement aux camions de bois en longueur et ceux du secteur minier.</p> <p>Plusieurs options modifiant les trois scénarios proposés sont discutées.</p>	

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>M. Lanouette propose le scénario 1 modifié en enlevant la section en pointillé (interdit cinq essieux et plus) sur le boulevard Rideau. Ainsi, les camions de neige de la Ville pourraient avoir accès au dépôt à neige Stadacona.</p> <p>M^{me} Leblanc propose de présenter le scénario le plus contraignant (3) lors de la consultation publique du 19 juin prochain afin de recueillir les commentaires des entreprises concernées.</p> <p>M. Coutu précise que le scénario 3 est celui qui répond le plus aux objectifs d'éliminer la circulation des camions au centre-ville.</p> <p>M. Lanouette signale son désaccord avec la présentation du scénario 3 lors des consultations publiques, puisque la Ville ne favorise pas ce scénario.</p> <p>M. Coutu conclut en indiquant que le scénario 1 modifié (enlever l'interdiction des cinq essieux et plus) sur le boulevard Rideau sera celui qui sera présenté le 19 juin prochain, puisque le MTQ veut consulter en partenariat avec la Ville, mais qu'il ne s'agit pas d'un scénario définitif.</p> <p>4.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>Le scénario 1 modifié sera présenté au kiosque du camionnage lors de la consultation publique du 19 juin prochain.</p>	<p>Le MTQ préparera la carte présentée lors de la consultation publique.</p>

Compte rendu de la consultation publique

Date	Le 19 juin 2008 à 19h00
Endroit	Centre des Congrès, Rouyn-Noranda, Salle 3 et 4
Rédigé par	Vanessa Millette, M.Sc., GENIVAR

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Informar la population de l'ensemble du projet proposé par le ministère des Transports

Étaient présents

Ministère des Transports

Yves Coutu

Jean Iracà

Brigitte Goulet

Josée Couture

Daniel Massicotte

Céline Laliberté

Michel Baril

Nathalie Leblanc

Hélène Iracà

GENIVAR

Bernard Fournier

Jocelyn Cloutier

Vanessa Millette

Pierre Therrien

Table d'honneur

directeur de la direction territoriale de l'Abitibi-Témiscamingue

chef du Service des inventaires et plan

biologiste, chargée de projet de l'étude d'impact sur l'environnement

Table des experts

ingénieure, gérante du projet

responsable du volet sentiers récréatifs

évaluateur agréé, responsable des acquisitions

responsable du réseau de camionnage

Autres ressources

aménagiste

chef du Service des projets

Table des experts (suite)

chargé de projet – volet étude d'impact sur l'environnement

ingénieur, chargé de projet – volet géométrie routière

Autres ressources

géographe, chargée de projet - Environnement

ingénieur, chargé de projet de l'avant-projet préliminaire

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Suite...

Ville de Rouyn-Noranda

Roger Caouette	maire
Pierre Monfette	directeur du Service de l'aménagement
Robert Deschênes	directeur adjoint du Service de l'aménagement
Noël Lanouette	directeur des travaux publics
Johanne Morasse	députée
Henri-Paul Raymond	attaché politique de Johanne Morasse

Journalistes présents

	4 journalistes, 1 photographe (MTQ), 1 caméraman
Mme Anne-Marie Caron	CJMM - Énergie 99,1 (radio)
Mme Claude Bouchard	Radio-Canada (radio)
M Claude Arcand	Radio Nord RNC (tv-radio)
M David Prince	La Frontière (journal local)

Médias utilisés pour annoncer la consultation publique

1	Avis public (18 juin 2008, La Frontière et Le Citoyen Rouyn-Noranda) Distribution de lettres d'invitation aux ministères, associations, clubs, partenaires et propriétaires du terrain)
1580	Distribution de dépliants aux résidants des quartiers de la montée du Sourire et des Lilas
1	Communiqué (10 juin 2008)

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Ordre du jour	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue du MTQ 2. Présentation des participants (table d'honneur, table des experts, représentants de la Ville et députée) 3. Mot de bienvenue du Maire 4. Déroulement de la rencontre 5. Présentation du projet 6. Période d'échanges 7. Questions spécifiques aux kiosques thématiques 	Début : 19h15 Fin : 23h00

Préoccupations soulevées (Q&R)

Intervenant 1 (résidant de la rue des Lilas)

Q1	Limite de vitesse à l'approche du giratoire La limite de vitesse de 90 km sur la voie de contournement près du carrefour giratoire du côté nord va-t-elle être réduite à 50 km/h près du giratoire? Y aura-t-il un tronçon qui, à partir des lumières sur Dufresnoy vers Marcel-Baril, va indiquer une vitesse de 50 km/h ou 70 km/h?
R1	<i>La vitesse sera de 90 km/h tout au long du tracé mentionné. Cependant, à la hauteur du giratoire, les gens devront diminuer naturellement leur vitesse pour s'engager. Les usagers du tronçon mentionné auront donc une vitesse inférieure à 90 km/h.</i>
Q2	Et pour le boul. Saguenay, la vitesse va-t-elle diminuer à 50 km/h?
R2	<i>Elle va rester telle quelle. Dans le giratoire, la vitesse est de 25-30 km /h car il n'est pas possible d'aller plus vite étant donné la configuration du carrefour.</i>
Q3	Cours d'eau sur la rue des Lilas Sur la rue des Lilas, il y a un cours d'eau non négligeable, comment peut-on vérifier que ce milieu sera traversé de façon adéquate? Comment les citoyens peuvent vérifier que ce cours d'eau est pris en compte?
R3	<i>Il reste des inventaires à réaliser et tous les éléments touchant les cours d'eau seront considérés. La conception géométrique sera réalisée en conséquence. Tous les résultats de ces inventaires seront décrits dans l'étude d'impact qui sera déposé à l'automne. L'étude d'impact sera rendu public et la population pourra alors la consulter dans les bibliothèques ou ailleurs. Pour d'autres commentaires, il est possible d'en faire part au Ministère.</i>
C4	Demande de tenir compte du cours d'eau présent sur la rue des Lilas.

Intervenant 2 (résidant de l'ave Lajoie près de Ste-Bernadette)

Q1	Accès au secteur Est de l'ave Ste-Bernadette, près du lac Rouyn Dans la voie de contournement, y aura-t-il un accès au secteur Est de l'ave Ste-Bernadette (dépôt de gravel de la Ville), près du lac Rouyn? La crainte est que s'il y a un accès à partir de l'ave Ste-Bernadette, tous les résidants du quartier l'utiliseront et l'achalandage dans le secteur augmentera.
R1	Pour l'instant cet accès n'est pas prévu. Une demande a été faite par la Ville à cet effet. Cependant, l'objectif est de restreindre les accès à la voie de contournement afin qu'elle soit la plus fluide possible.
Q2	Passage de la voie de contournement près de l'avenue Ste-Bernadette La voie de contournement passera-t-elle au pied ou entre la colline et la station de pompage située près de l'ave Ste-Bernadette?
R2	<i>On coupe la colline (passe à travers).</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Intervenant 3 (résidant de la rue Paradis)	
Q1	<p>1^{re} intersection de la voie de contournement et le virage à gauche des poids lourds</p> <p>Lorsque les poids lourds veulent tourner à gauche sur la première intersection (rue Perreault Est), les autres camions roulant à 90 km/h ne semblent pas avoir suffisamment d'espace à droite pour contourner le camion qui veut virer à gauche. La crainte est que cette manœuvre soit dangereuse, d'autant plus que la vitesse est élevée. Peur que les camions circulant en arrière enfourchent le camion voulant tourner à gauche.</p>
R1	<p><i>D'abord, il serait surprenant qu'il y ait beaucoup de camions qui virent à gauche à cette intersection. On est toujours en analyse, pour l'instant il n'y a pas d'élargissement de voie dans ce secteur. Il faut analyser la nécessité d'élargir la voie à cet endroit. Le fait que la voie soit rectiligne et horizontale à la fois, donne une bonne visibilité. C'est d'ailleurs pour cela que l'intersection a été planifiée à cet endroit.</i></p>
C2	<p>Possibilité de raccordement de la route 117 à l'est du lac Rouyn</p> <p>Suggère que la voie de contournement passe de l'autre côté du lac Rouyn plutôt que là où elle est planifiée présentement (à l'ouest du lac). Craint de subir les impacts de la voie de contournement dans son quartier.</p>
R2	<p><i>L'objectif est d'enlever le trafic du centre-ville. Cependant s'ils doivent contourner la ville et que le trajet est plus long (ex. contourner le lac Rouyn), les camionneurs seront moins intéressés à utiliser cette voie de contournement. Le commentaire est bon.</i></p>
C3	<p>Veut s'assurer que le MTQ a réalisé des analyses et des études de coûts qui justifient le passage de la voie de contournement aux abords de la ville de Rouyn-Noranda plutôt que de l'autre côté du lac Rouyn.</p>
R3	<p><i>Oui, beaucoup de facteurs ont été considérés lors des études.</i></p>
C4	<p>Souligne les problèmes associés au passage des camions sur le boul. Industriel. Indique qu'il existe un problème aux feux de circulation dans le secteur. Mentionne que les camionneurs n'utilisent pas tout le temps la voie de contournement alternative à la R117, ce qui crée des problèmes de sécurité, de nuisances, etc.</p>
R4	<p><i>Il y a effectivement des problèmes et qui ne sont pas simples à résoudre. Plusieurs petits aménagements ont été exécutés en attendant de réaliser la voie de contournement.</i></p>
Q5	<p>Existence d'une réglementation pour la circulation des camions lourds</p> <p>Est-ce qu'il existe une réglementation qui favorise ou oblige les camions lourds à utiliser le boul. Industriel? On pourrait ajouter un panneau indiquant : excepté circulation locale.</p>
R5	<p><i>Le Ministère des Transports ne peut pas obliger les camions à circuler sur des voies municipales alors que la voie nationale peut supporter tous genres de véhicules donc les camions lourds. Avec la Ville, le MTQ a proposé une solution médiane donnant le choix aux transporteurs d'utiliser le boul. Industriel ou l'avenue du Lac et rue Gamble.</i></p>
Q6	<p>Bruit et augmentation des dBA</p> <p>Commentaire : Craint l'augmentation de 3-4 dBA dans son secteur</p>
R6	<p><i>Explications de l'ordre de grandeur de la perception des augmentations de dBA. Les pires scénarios ont été évalués. Des mesures d'atténuations peuvent être recommandées lorsque nécessaire.</i></p>
Intervenant 4 (résidant de la montée du Sourire)	
C1	<p>Ne croit pas que le passage de 1000 véhicules lourds sur la voie de contournement n'augmente que de 3-4 dBA pour le quartier de la montée du Sourire qui est déjà à 45 dBA.</p>
R1	<p><i>Explication de comment ont été analysés les dBA qui tiennent compte des débits de circulation et également de la topographie du secteur.</i></p>
Q2	<p>Crainte de perdre un accès au lac Rouyn pour pratiquer des activités récréatives Tracé projeté arrêté?</p> <p>L'orientation du tracé projeté fait en sorte que les résidents du secteur perdront une voie directe menant au lac Rouyn où il est possible de faire plusieurs activités récréatives telles que : raquette, randonnée pédestre, ski de fond, motoneige et VTT. Y a-t-il un autre tracé envisagé ou le tracé projeté est le tracé final?</p>
R2	<p><i>Le tracé est arrêté, cependant il est possible de faire des modifications pour des ajustements.</i></p>
Q3	<p>Autre moment pour commenter le projet</p> <p>Y aura-t-il un autre moment pour commenter ou soulever des préoccupations concernant le projet et ses impacts?</p>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

R3	<i>Oui, durant le processus de la réalisation du projet, le BAPE mènera une consultation pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur le projet. Le MTQ présentera alors une version améliorée du projet que les citoyens pourront commenter par la suite sur une période de 45 jours. De plus, l'étude d'impact sera alors accessible au public.</i>
Intervenant 5 (résidant de la montée du Sourire)	
Q1	Augmentation de circulation sur l'ave Lajoie Est-ce qu'avec la voie de contournement, il y aura une augmentation de circulation sur l'ave Lajoie? Ou ce sera seulement le bruit qui va augmenter?
R1	<i>Non, il n'y aurait pas de mouvement additionnel sur l'avenue Lajoie.</i>
Intervenant 6 (résidant de la rue des Lilas)	
Q1	Entrée et sortie de la rue des Lilas sur la rue Saguenay Avec la voie de contournement, sera-t-il dangereux de sortir sur la rue Saguenay puisque sa sortie est directement située à cet endroit (4 ^e maison sur la rue des Lilas)?
R1	<i>Le premier impact du carrefour giratoire est d'amener une réduction de la vitesse de circulation.</i>
Q2	L'utilisation des freins Jacob dans le secteur du carrefour giratoire Pour le bruit : Est-ce qu'il y aura des murs pour couper le bruit ou encore des enseignes pour les freins Jacob? Craint que les camionneurs utilisent davantage les freins Jacob pour ralentir à l'approche du carrefour. Y aura-t-il une réglementation?
R2	<i>Il n'est pas permis d'interdire l'utilisation des freins Jacob. La situation ne changera pas puisqu'ils utilisent les freins Jacob à la lumière en direction de La Sarre. Il est probable qu'ils ne les utilisent pas dans la direction inverse (hypothèse).</i>
Intervenant 7 (résidant de la rue des Lilas)	
Q1	Normes restrictives lors du dynamitage près des résidences Existe-t-il des normes plus restrictives pour le dynamitage près des résidences? Indique qu'il y a un cap de roche près de la rue des Lilas. Est-ce que le MTQ vérifie les charges de dynamitage ou encore les secousses de dynamitage durant les travaux au lieu de laisser la responsabilité uniquement à l'entrepreneur?
R1	<i>À la ville non. Le MTQ possède un document s'intitulant, le cahier de charges et devis généraux. Les entrepreneurs doivent respecter les procédures et les règlements du MTQ. Toutes les façons de faire sont indiquées, entre autres, comment mesurer les vibrations surtout près des milieux bâtis. Des sismographes seront installés pour faire la vérification des vibrations.</i>
Intervenant 8 (résidant de l'avenue Lajoie)	
Q1	Accès aux activités récréatives du côté du lac Rouyn Fait des activités de piégeage depuis plusieurs années avec sa famille et craint qu'avec le projet de voie de contournement qu'il y ait une clôture de sécurité tout le long de la voie. Craint de ne plus avoir accès aux pistes de ski de fond et autres sentiers récréatifs. Ne se voit pas prendre sa motoneige et passer au-dessus de la clôture.
R1	<i>La clôture de non-accès est une clôture fait de broche d'une hauteur de 4 pieds (8 po²). Ce n'est pas une clôture de sécurité mais sert plutôt à délimiter un non-accès afin de ne pas avoir de circulation additionnel. Concernant les sentiers récréatifs, c'est un dossier qui est présentement en développement avec la Ville. Beaucoup de choses restent à discuter. Vont trouver une solution pour donner accès aux personnes voulant utiliser le côté ouest du lac Rouyn.</i>
Q2	Coût du projet en 2012 Coût du projet en 2012? Craint que ça augmente.
R2	<i>Explique la justification des coûts mentionnés dans la présentation.</i>
C3	Concernant l'impact visuel, à l'arrière de l'avenue Lajoie c'est présentement une forêt, une fois la voie de contournement, ce ne sera plus aussi calme et risque de voir la route. Estime qu'il a acheté sa maison pour le paysage et la quiétude.
R3	<i>D'accord que le paysage va changer. Cependant, il était prévu de développer un quartier domiciliaire auparavant.</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Intervenant 9 (chargée de projet en environnement)	
Q1	Utilisation des voies existantes pour la voie de contournement Pourquoi ne pas utiliser les voies existantes (rue Perreault Est et le chemin du Golf) afin d'éviter de couper les boisés? On aurait pu améliorer la géométrie de ces voies actuelles afin de ne pas empiéter sur des terrains boisés.
R1	<i>Les rues actuelles ne répondent pas aux standards d'une route nationale avec une vitesse affichée à 90 km/h. Dans la mesure du possible, les corridors ont été respectés en bonne partie. Faut ajouter qu'il y a également beaucoup de contraintes dans le secteur, trois lignes électriques dont une à haute tension qui influence la géométrie de la voie de contournement. On a tenté également de s'éloigner des quartiers résidentiels lorsque possible. Il y a également des contraintes de sols (faible portance). Puis, les routes en place sont étroites et n'ont pas la capacité requise. Pas le choix d'utiliser des espaces boisés pour avoir des traversées plus courtes sur les cours d'eau. En discussion avec la Ville pour réutiliser les routes existantes pour les sentiers récréatifs.</i>
Q2	Écrans visuels près du parc à résidus miniers Avez-vous prévu des écrans pour atténuer les impacts visuels, entre autre, du parc à résidus miniers? (l'objectif étant d'améliorer l'aspect esthétique pour les touristes qui circulent sur cette voie).
R2	<i>Explique les deux milieux visuels les plus sensibles (secteur de la rue des Lilas et la montée du Sourire). L'étude d'impact recommandera de reboiser certains secteurs. Normalement, d'après le profil de la route dans le secteur du chemin du Golf, on ne devrait pas voir le parc à résidus. La vue devrait ressembler à celle actuelle, c'est-à-dire, vue sur la digue. Cependant, rien n'empêche de recommander la mise en place de certains écrans linéaires de conifères ou autres plantations.</i>
Intervenant 10 (résidant de la rue des Lilas)	
Q1	Corridor de la voie de contournement par Marcel-Baril Est-ce que la voie de contournement aurait pu passer sur Marcel-Baril? Il n'y a pas de résidants dans ce secteur.
R1	<i>Le terrain de golf est une contrainte majeure. Puis il y avait trop d'impacts sur les commerçants situés le long de Marcel-Baril. L'option a déjà été à l'étude, mais pour les raisons mentionnées précédemment, elle a été rejetée.</i>
Q2	Dynamitage de la montagne pour éloigner la voie de contournement Est-ce qu'il y aurait moyen, en dynamitant une partie de la montagne, de faire passer le projet dans ce secteur? Ainsi les résidants seraient moins touchés.
R2	<i>Considérant plusieurs contraintes, le tracé actuel est optimal.</i>
C3	Craint de ne pas être entendus puisqu'ils sont peu de citoyens dans le secteur.
Intervenant 11 (résidant de la rue des Lilas)	
C1	Trouve bien belle la photo prise à partir de sa galerie mais n'aime pas la vue qu'il aura une fois la voie de contournement réalisée (photosimulation). S'il y a des arbres, il estime que ce sera plus acceptable.
Q2	Déplacement de la ligne électrique Concernant la ligne électrique, si vous devez la déplacer, est-ce qu'elle le sera vers les maisons ou vers les montagnes?
R2	<i>On ne peut, à ce stade-ci, indiquer de quel côté elle sera déplacée. Des pylônes seront déplacés mais pas la ligne électrique, l'axe ne sera pas changé.</i>
C3	Il serait intéressant de faire des efforts pour empêcher l'utilisation des freins Jacob dans le secteur de la rue des Lilas et Saguenay.
R3	<i>La situation près du carrefour ne devrait être ni amplifiée, ni améliorée.</i>
Intervenant 12 (résidant du quartier du Sourire)	
Q1	Possibilité d'ajouter un passage pour accéder au boisé à l'est de la voie de contournement Est-ce qu'il y aura une passerelle d'aménagée pour accéder, de façon sécuritaire, à l'est de la voie de contournement?
R1	<i>Le MTQ prend note de ce besoin, il n'a cependant pas encore établi de mesure à prendre. Lors d'une prochaine rencontre, le MTQ indiquera alors l'option choisie pour y répondre.</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Intervenant 13 (résidant de l'avenue Lajoie)	
Q1	Entretien de la route 117 actuelle La route 117 actuelle une fois remise à la Ville, celle-ci sera responsable de l'entretien et du déneigement. Est-ce que ça veut dire que les taxes vont augmenter?
R1	<i>La route 117 actuelle va être rétrocédée à la Ville et la voie de contournement sera la responsabilité du Ministère. La ville devra donc gérer la route 117 actuelle.</i>
Q2	Acceptabilité du projet Serait-il possible de demander aux gens s'ils en veulent de cette voie de contournement?
R2	<i>Explication des démarches entreprises jusqu'à maintenant pour rencontrer les gens et leur expliquer le projet.</i>
Intervenant 14 (résidante de la rue Pilon)	
Q1	Accès direct de la rue des Lilas à la rue Saguenay Avez-vous envisagé la possibilité de donner accès aux résidents de la rue des Lilas directement sur la rue Saguenay sans passer par la rue Pilon?
R1	<i>Oui, l'analyse a été effectuée. Le meilleur tracé reste de passer par la rue Pilon pour des raisons de sécurité. Une intersection avec des feux de circulation rendra les sorties et les entrées plus faciles pour les résidents du secteur. Sinon, ils seraient trop près du giratoire et pourraient apporter un plus grand nombre de points de conflits de circulation.</i>
C2	Demande de tenir compte dans la présentation cartographique des rues Pilon et Dufresnoy, car ce sont des secteurs impliqués dans le tracé projeté.
R2	<i>On en prend note.</i>
Intervenant 15 (rue Saguenay)	
Q1	Configuration des giratoires Concernant la géométrie des carrefours giratoires, vont-ils être aussi petits que les giratoires de Val d'Or et Amos? Avez-vous mesuré l'impact du giratoire sur les pneus, les châssis de camions, les remorques?
R1	<i>Le cas de Val D'Or faisait partie des premières expériences pour ce type de carrefour. Des ajustements seront réalisés avec le projet. Le giratoire double a été configuré de façon à laisser de la place aux camions pour tourner facilement sans avoir à constamment embarquer sur la bordure. Puis aussi pour supporter la capacité projetée.</i>
C2	Circulation des camions sur un giratoire et inconvénients Estime que la rentrée des camions sur un deux voies est problématique également puisque l'arrière du camion sera sur une voie et le devant sur une autre. Craint que la forme du giratoire brise le châssis du camion. Il indique que les policiers surveillent de très près le châssis de véhicules et qu'ils peuvent avoir des contraventions et perdre des points.
R2	<i>Ces considérations ont été prises en compte.</i>
Q3	Sortie sur la rue Abitibi pour les résidents de la rue des Lilas Avez-vous envisagé une sortie sur la rue de l'Abitibi face à la rue Bradley? Pourrait régler des problèmes de circulation dans le secteur de la rue des Lilas. Ainsi on ne gênerait pas les résidents dans ce secteur.
R3	<i>Il y a plusieurs considérations qui ont été étudiées quant au plan des critères techniques de conception, ce qui ne permet pas de faire passer la voie de contournement dans le secteur mentionné.</i>
C4	On pourrait diminuer la vitesse d'accès à 70 km/h sur la voie de contournement, ça se fait ailleurs.
Intervenant 16 (résidant de la rue Chadbourne)	
Q1	Circuler dans un giratoire double Est-ce que la population est éduquée à circuler sur un carrefour giratoire double? Craint que les gens ne conduisent pas de la bonne façon.
R1	<i>Il faudra effectivement informer les gens, les éduquer. Un des avantages majeurs d'un giratoire est qu'il n'y pas d'accidents majeurs.</i>
Q2	Le pavement des accotements Est-ce que les accotements seront pavés sur la voie de contournement? C'est une bonne solution pour les cyclistes.
R2	<i>Les accotements vont être pavés sur la voie de contournement mais pas pour les cyclistes mais plutôt pour des raisons de sécurité générale. La piste cyclable sera hors chaussée.</i>

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

C3	Estime que ce ne serait pas une bonne idée de mélanger les pistes pour les vélos et les VTT sur des portions de la rue Perreault Est. Il faudrait les séparer.
Intervenant 17 (résidant de la rue des Lilas)	
Q1	Changement de nom de la rue des Lilas après le raccordement Comme la rue des Lilas est sujette à devenir un cul-de-sac et que le raccordement se fera sur la rue Pilon, est-ce que la rue des Lilas changera de nom? Ou la rue Pilon va-t-elle changer de nom?
R1	<i>Réponse fournie par la Ville : S'il y a un lien entre la rue des Lilas et la rue Pilon, une des deux rues devra changer de nom. La ville, avec les fusions, est présentement en train de travailler sur les changements des noms de rues qui ont le même vocable. Les résidents de la rue des Lilas ont fait une demande pour obtenir des changements de numéros civiques. Avec cette demande, la Ville profiterait du changement de numéro civique pour changer le nom de la rue en accord avec les résidents consultés de la rue des Lilas, rue Pilon ou Landry. Une soirée d'information aura lieu pour ces résidents. La Ville recommande d'utiliser qu'un seul nom de rue pour des raisons de sécurité, pour le tourisme, livraison, etc.</i>
Intervenant 18 (n'habite pas près de la voie de contournement)	
Q1	Relation entre les intersections avec feux et le giratoire Est-ce que les deux carrefours giratoires font partie du projet de voie de contournement? Si oui, cela risque de faire comme à Val d'Or et à Amos. S'il y a un carrefour giratoire sur Saguenay, il y a déjà un feu de circulation à la rue X et un à l'entrée de Marcel-Baril, cela risque de créer de la congestion, il faudra alors trois carrefours giratoires dans le secteur, voire quatre. Est-ce que cela a été pris en compte dans le projet? Ou cela viendra en phase deux?
R1	<i>Les carrefours giratoires font partie du projet. Les carrefours giratoires composent très bien avec des carrefours ordinaires (avec feux). Les carrefours giratoires sont généralement mis en place aux endroits problématiques, là où il y a des accidents (collision latérale). Lorsqu'une intersection n'a pas de problématique particulière, il n'est pas justifié de l'aménager en giratoire. Concernant la congestion entre un carrefour ordinaire et un giratoire, il ne devrait pas y avoir de problèmes de fluidité. (Fin de l'enregistrement).</i>
Q2	Carrefour en T vs un giratoire à la R101 Pourquoi ne pas faire une intersection en T à la route 101? Le coût est important pour un giratoire.
R2	<i>C'est pour une question de visibilité et de sécurité. Cela créerait des problèmes de fluidité de circulation.</i>
Intervenant 19 (résidant du secteur près de la voie de contournement)	
C1	Estime que la coupe de roc prévue près de l'avenue Lajoie (d'après la photosimulation) est, selon lui, éloigné des résidents de l'avenue Lajoie. Il craint que le mur de roc n'est alors pas d'effet sur la diminution du climat sonore pour leur secteur.
C2	Ne devrait-on pas éliminer le bruit à la source?
Intervenant 20	
Q1	Impact de la voie de contournement sur la rue Perreault Est Impact de la circulation sur la rue Perreault Est avec l'intersection projetée?
R2	<i>Il n'y aura pas un surplus de trafic de transit sur la rue Perreault Est.</i>
Intervenant 21 (résidant de la rue Paradis)	
C1	Estime que la Ville n'aurait pas dû accepter d'entretenir la route 117 actuelle, car cela va coûter de l'argent.
C2	D'accord que les gens de la ville vont bénéficier de ce projet car il y aura moins de nuisances.
Fin de la période d'échanges 21h50	

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
Commentaires reçus à partir des fiches *commentaires* lors de la consultation publique
Note : Les commentaires ont été inscrits tels quels.

No	Sujet	Commentaires
1	Sensibilisation pour l'utilisation des giratoires	<p>«Bravo pour les carrefours giratoires : ça va ralentir le trafic, surtout à l'entrée sud, mais prévoir de la sensibilisation pour l'utilisation d'un carrefour giratoire double sur la rue Saguenay.»</p> <p>Note : Oui de la sensibilisation est prévue.</p>
2	Activités récréatives et sentiers récréatifs	<p><i>Traverse de la voie</i></p> <p>«Bravo pour la clôture, car ça évitera que les VTT, motocross et ski-doo de traverser la route.»</p> <p>Note : Il n'est pas prévu d'ajouter une clôture.</p>
		<p><i>Accotements pavés</i></p> <p>«Accotements pavés, SVP, pour éviter la mort des cyclistes.»</p> <p>Note : Les accotements ne sont pas conçus pour les cyclistes. Il serait même non sécuritaire que les vélos circulent sur la voie de contournement.</p>
		<p><i>Accès à la piste cyclable Osisko</i></p> <p>«Prévoir accès avec piste cyclable Osisko.»</p>
		<p><i>Passage menant au boisé à l'est de la voie projetée</i></p> <p>«Aménagement d'une passerelle qui permettrait aux résidents du quartier de la montée du Sourire de pouvoir traverser sécuritairement la voie de contournement pour avoir accès au boisé situé à l'est de la voie de contournement»</p> <p>Note : Le MTQ regarde actuellement la possibilité d'ajouter des traverses à différents endroits sur la voie de contournement.</p>
3	Localisation de la voie projetée et les zones résidentielles	<p>«Passer plus vers La Sarre ou le pit de gravelle, ou vers Cadillac. Est-ce possible?»</p>
		<p><i>Voie de contournement trop près des zones résidentielles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - «Beaucoup trop près des résidences. Réviser votre trajet plus loin. - Pourquoi venir « lécher » les quartiers résidentiels de Rouyn-sud et montée du Sourire? - Le tracé projeté vient lécher le quartier montée du Sourire. Conséquences : pollution par le bruit, de l'air, plus perte d'activités récréatives et familiales vers le Lac Rouyn. - Je demeure rue Lajoie près de Ste-Bernadette, je trouve que le tracé passe beaucoup trop près juste de l'autre côté du cimetière. - Sortir près du kiosque touristique pour rejoindre rue Perreault ou Saguenay.» <p><i>Localisation de la voie de contournement à l'est du lac Rouyn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - «Ce serait même plus court de passer à l'est du lac Rouyn... J'espère que vous allez au moins vérifier cette alternative... - il serait possible de passer plus loin à partir du Lac Rouyn, passez beaucoup plus loin à l'est ou passer de l'autre côté du lac Rouyn côté est. - Peut-être pourriez-vous contourner le lac Rouyn plus haut pour sortir au pit de sable Lafond. Ça éliminerait le bruit aux résidents de l'avenue Lajoie et autres.»

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

4	Qualité de vie des résidents avoisinants le projet	<i>Quiétude des résidents par rapport à la voie de contournement</i> <ul style="list-style-type: none"> - «On a cherché de s'établir dans un quartier tranquille et notre quiétude sera dérangée. - Pour améliorer la qualité de vie du centre ville, le projet mine la qualité de vie de résidents qui ont choisi de vivre dans la tranquillité. - Sans compter la perte d'une activité de loisir incomparable, permettant de faire du ski de fond, de la raquette, de la marche, du vélo dans les pistes nombreuses au nord du Lac Rouyn. - Le bruit va être terrible.»
		«Je suis heureuse de ne pas demeurer sur la rue des Lilas.»
		<i>Priorité à donner aux résidents sur la rue des Lilas</i> «Si les véhicules doivent ralentir à l'approche du carrefour giratoire chemin du golf/rue Saguenay, je pense que les dollars requis pour dévier le tracé sans toucher à la rue des Lilas sont moins importants que tous les désagréments causés aux propriétaires des rues des Lilas et Pilon.»
		<i>Nuisances reliées au bruit</i> <ul style="list-style-type: none"> - «S'il faut dynamiter le cap de roche, ou incommoder quelques commerces sur Marcel-Baril... qui fait le poids dans la balance? Les payeurs de taxe qui demeurent 24 / 24 h dans leur maisons ou quelques commerces sur Marcel-Baril. - Faire des murs pour couper le son comme dans les grands centres.»
		«Déplacer des maisons rue des Lilas.»
		<i>Nuisances liées à la pollution</i> «Ça va passer trop près des résidents, cela causera de la pollution de plus pour nous.»
5	Aspects visuels	<i>Mur végétal</i> <ul style="list-style-type: none"> - «Près de la rue des Lilas : mur d'arbres afin de diminuer le visuel sur la route et le bruit. - Est-ce possible de construire un mur végétal près du golf ?»
6	Aspects fonciers	«Avez-vous pensé aux impacts financiers négatifs pour le Club de Golf, lors de la construction?»
7	Divers	<i>L'utilisation de motocross vs le cimetière</i> «Éloigner aussi le motocross près du cimetière.»

Participation

Participants	Environ 132 participants en tout (d'après le nombre de chaise disponible)
	111 participants inscrits (plusieurs personnes ne se sont pas inscrites)
	dont 4 journalistes et une caméraman
	un représentant de la DSP Abitibi-Témiscamingue
	un représentant de Quad régionale Abitibi-Témiscamingue
	un représentant de Parc Québec
	un représentant municipal (en plus des quatre représentants à la table)

Commentaires et questions

Interventions lors de la période d'échanges	21 interventions <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes sont intervenues deux fois. - Une personne est intervenue trois fois. - 16 commentaires ou suggestions ont été formulés lors de cette période. - 34 questions (n'incluant pas les sous-questions) ont été formulées lors de cette période.
Commentaires à partir des fiches <i>commentaires</i>	13 personnes ont utilisé la fiche <i>commentaires</i> pour exprimer leurs opinions ou suggestions lors de la consultation publique.
Kiosques thématiques	Une douzaine de personnes ont posés des questions ou donner des commentaires lors de la période consacrée aux kiosques thématiques.

ANNEXES

- 1. Avis public**
- 2. Communiqué**
- 3. Lettre d'invitation**
- 4. Dépliant**
- 5. Présentation PowerPoint (19 juin 2008)**

Annexe 1
Avis public

Voie de contournement de Rouyn-Noranda

Soirée de consultation publique



Centre de congrès de Rouyn-Noranda
41, 6^e Rue, Rouyn-Noranda - le jeudi 19 juin 2008 à 19 h

Le ministère des Transports du Québec élabore présentement un projet de voie de contournement de 7,7 km à Rouyn-Noranda. L'aménagement de ce nouveau tronçon permettra de contourner le noyau urbain de la ville par le nord et reliera l'actuelle route 117 (avenue Larivière) à la route 101 (rue Saguenay).

ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact sur l'environnement du projet est en cours de réalisation et le ministère des Transports désire consulter la population afin de prendre en compte ses préoccupations et suggestions. Les principaux impacts anticipés concernent le milieu naturel (ex. : les cours d'eau) et le milieu humain (ex. : le bruit, l'acquisition de terrain et les impacts commerciaux).

TRACÉ PROJETÉ

Le ministère des Transports a franchi l'étape de la conception du tracé projeté. Au cours de la soirée de consultation, les participants pourront visualiser le projet dans son ensemble et être informés de ses impacts, notamment en ce qui a trait aux aménagements envisagés aux intersections.

OBJECTIFS DU PROJET

Rappelons que le projet de voie de contournement de Rouyn-Noranda poursuit ces quatre objectifs :

- Améliorer la sécurité et maintenir la fonctionnalité de la route 117, qui est une route nationale et transcanadienne, et qui représente par conséquent un axe stratégique de première importance au sein du réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports.
- Améliorer la qualité de vie des résidents de Rouyn-Noranda par le transfert d'une partie du trafic lourd vers la voie de contournement.
- Éliminer le problème d'incompatibilité entre la circulation des camions en transit et les activités urbaines au centre-ville.
- Réaliser le projet avec le moins d'impacts possible sur l'environnement.

À noter que l'ouverture de la nouvelle route est prévue à la fin de 2012.

S'il vous est impossible de vous rendre à la soirée de consultation publique, vous êtes invités à nous communiquer vos commentaires par écrit, soit par courrier, par courriel ou par télécopieur.

Courrier : Ministère des Transports
Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6R1

Courriel : datnq@mtq.gouv.qc.ca

Télécopieur : 819 763-3493

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur le déroulement de la rencontre en communiquant avec Luc Adam au 819 763-3237, poste 385.



Info  routiere.qc.ca

Transports Québec 

Annexe 2
Communiqué



Pour diffusion immédiate

DAT-08-20

Voie de contournement de Rouyn-Noranda

Soirée de consultation publique

Rouyn-Noranda, le 10 juin 2008 – Le ministère des Transports du Québec invite la population à participer à une soirée de consultation publique sur le projet de voie de contournement à Rouyn-Noranda. Cette consultation aura lieu à la date, l'heure et l'endroit suivant :

Le jeudi 19 juin 2008 à 19 h
Centre des congrès de Rouyn-Noranda
41, 6^e Rue, Rouyn-Noranda

Rappelons que l'aménagement de ce nouveau tronçon de 7,7 km permettra de contourner le noyau urbain de la ville par le nord et reliera l'actuelle route 117 (avenue Larivière) à la route 101 (rue Saguenay). L'ouverture de cette nouvelle route est prévue à la fin de 2012.

Étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement du projet est en cours de réalisation et le ministère des Transports désire consulter la population afin de prendre en compte ses préoccupations et suggestions. Les principaux impacts anticipés concernent le milieu naturel (ex. : les cours d'eau) et le milieu humain (ex. : le bruit, l'acquisition de terrain et les impacts commerciaux).

Tracé projeté

Le ministère des Transports a franchi l'étape de la conception du tracé projeté. Au cours de la soirée de consultation, les participants pourront visualiser le projet dans son ensemble et être informés de ses impacts, notamment en ce qui a trait aux aménagements envisagés aux intersections.

Objectifs du projet

Rappelons que le projet de voie de contournement de Rouyn-Noranda poursuit ces quatre objectifs :

- Améliorer la sécurité et maintenir la fonctionnalité de la route 117, qui est une route nationale et transcanadienne, et qui représente par conséquent un axe stratégique de première importance au sein du réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports.



- Améliorer la qualité de vie des résidants de Rouyn-Noranda par le transfert d'une partie du trafic lourd vers la voie de contournement.
- Éliminer le problème d'incompatibilité entre la circulation des camions en transit et les activités urbaines au centre-ville.
- Réaliser le projet avec le moins d'impacts possible sur l'environnement.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le déroulement de la rencontre en communiquant avec Luc Adam au 819 763-3237, poste 385.

– 30 –

Pour information : Luc Adam
Conseiller en communication
☎ 819 763-3237, poste 385
✉ luc.adam@mtq.gouv.qc.ca

Annexe 3
Lettre d'invitation

Le 11 juin 2008

Nom de l'organisme
Adresse
Rouyn-Noranda (Québec) Code postal

Objet : Soirée de consultation publique
Voie de contournement de Rouyn-Noranda – Route 117

Madame, Monsieur,

Le ministère des Transports du Québec vous invite à participer à une soirée de consultation publique sur le projet de la voie de contournement de Rouyn-Noranda. Cette consultation a pour objectifs, d'une part, de faire connaître à la population l'état d'avancement du projet et, d'autre part, de recueillir les commentaires et suggestions du public.

Votre présence est souhaitable, d'autant plus qu'une parcelle de terrain vous appartenant pourrait faire l'objet d'une acquisition dans le cadre de ce projet.

Lors de cette soirée de consultation, le ministère des Transports présentera le tracé préliminaire du projet de même que le résultat du travail effectué jusqu'à présent dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Vous trouverez plus de détails sur cet événement dans le dépliant ci-joint.

Vous êtes donc invités à assister à cette rencontre à la date et à l'endroit suivants :

- Le 19 juin 2008 à 19 h
Centre des congrès de Rouyn-Noranda
41, 6^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec)

Au plaisir de vous rencontrer.

Le directeur,

Yves Coutu, ing.

p. j. Dépliant

Annexe 4
Dépliant du MTQ

OBJECTIFS DU PROJET

Rappelons que le projet de voie de contournement de Rouyn-Noranda poursuit ces quatre objectifs :

- Améliorer la sécurité et maintenir la fonctionnalité de la route 117, qui est une route nationale et transcanadienne, et qui représente par conséquent un axe stratégique de première importance au sein du réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports.
- Améliorer la qualité de vie des résidents de Rouyn-Noranda par le transfert d'une partie du trafic lourd vers la voie de contournement.
- Éliminer le problème d'incompatibilité entre la circulation des camions en transit et les activités urbaines au centre-ville.
- Réaliser le projet avec le moins d'impacts possible sur l'environnement.

À noter que l'ouverture de la nouvelle route est prévue à la fin de 2012.

Voie de contournement de Rouyn-Noranda



S'il vous est impossible de vous rendre à la soirée de consultation publique, vous êtes invités à nous communiquer vos commentaires par écrit, soit par courrier, par courriel ou par télécopieur.

Courrier : Ministère des Transports
Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6R1

Courriel : datng@mtg.gouv.qc.ca

Télécopieur : 819 763-3493

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur le déroulement de la rencontre en communiquant avec Luc Adam au 819 763-3237, poste 385.

Soirée de consultation publique

CENTRE DES CONGRÈS
DE ROUYN-NORANDA

41, 6^e Rue, Rouyn-Noranda
Salles 3 et 4

19 juin 2008 à 19 h

Mai 2008



Transports
Québec

Le ministère des Transports du Québec élabore présentement un projet de voie de contournement de 7,7 km à Rouyn-Noranda. L'aménagement de ce nouveau tronçon permettra de contourner le noyau urbain de la ville par le nord et reliera l'actuelle route 117 (avenue Larivière) à la route 101 (rue Saguenay).

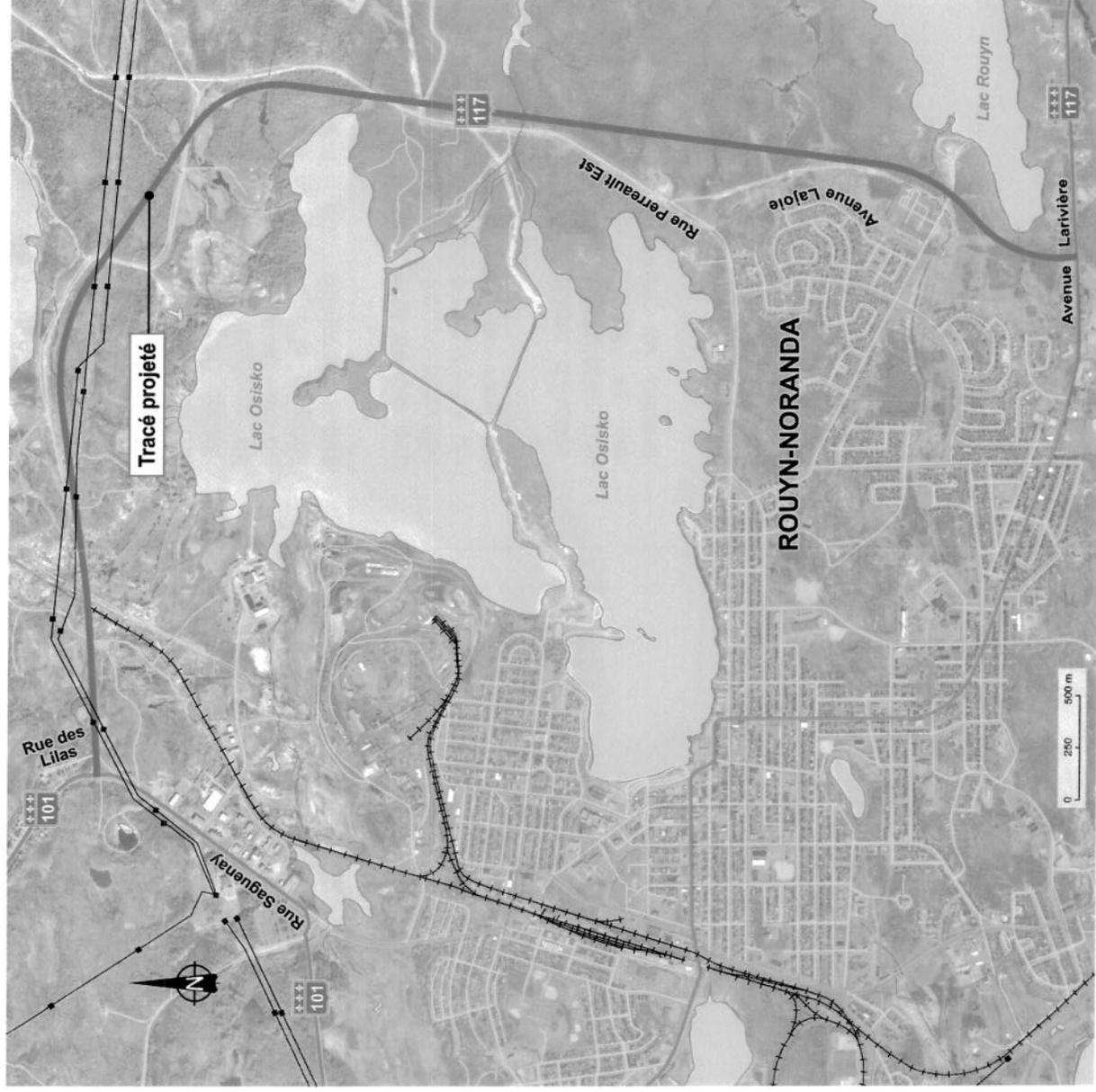
ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact sur l'environnement du projet est en cours de réalisation et le ministère des Transports désire consulter la population afin de prendre en compte ses préoccupations et suggestions. Les principaux impacts anticipés concernent le milieu naturel, par exemple les cours d'eau, ainsi que le milieu humain, soit le bruit, l'acquisition de terrain et les impacts commerciaux.

TRACÉ PROJETÉ

Le ministère des Transports a franchi l'étape de la conception du tracé projeté. Au cours de la soirée de consultation, les participants pourront visualiser le projet dans son ensemble et être informés de ses impacts, notamment en ce qui a trait aux aménagements envisagés aux intersections.

TRACÉ PRÉLIMINAIRE PROJETÉ



Annexe 5

Présentation PowerPoint (19 juin 2008)


Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117
 Étude d'impact sur l'environnement
 Soirée de consultation publique



Le 19 juin 2008



Plan de la présentation
2

- ◆ Historique et justification du projet
- ◆ Avancement du projet
- ◆ Autorisations et calendrier de réalisation
- ◆ Caractéristiques et coûts du projet
- ◆ Principaux impacts et mesures d'atténuation
- ◆ Surveillance et suivi environnemental prévus
- ◆ Simulation schématique
- ◆ Période d'échanges



 Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

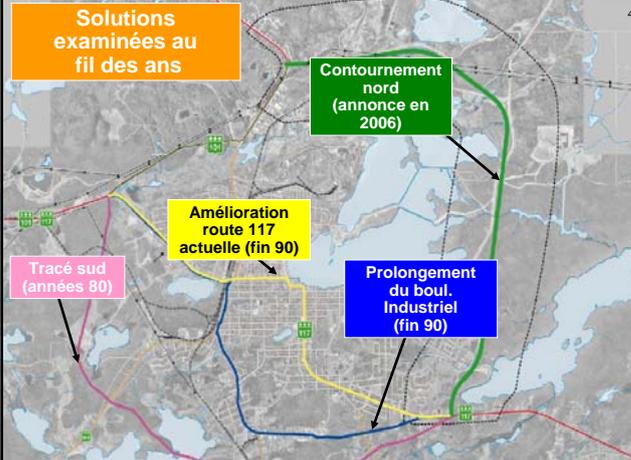
3

HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET



 Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

4





 Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

5

Objectifs du contournement nord

- ◆ Améliorer la qualité de vie globale des résidents de la ville de Rouyn-Noranda
- ◆ Éliminer les conflits avec les activités urbaines du centre-ville
- ◆ Améliorer la sécurité et maintenir la fonctionnalité de la route 117
- ◆ Réaliser le projet avec le moins d'impacts possible sur l'environnement et avec le plus de retombées positives



 Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

6

AVANCEMENT DU PROJET



 Voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

Travaux préparatoires sur la route 101

7

- ♦ **2006** : Feux de circulation au carrefour Bradley (101) / Rideau (117 actuelle)
- ♦ **2007** : Réfection et amélioration du chemin Bradley (101), incluant la mise en place d'un poste de contrôle routier
- ♦ **2008** : Reconfiguration du carrefour Marcel-Baril / Saguenay (à l'été)

Note importante

Ces travaux ne font pas partie du projet de contournement; ils ne sont donc pas assujettis à l'étude d'impact.

Avancement du projet

8

- ♦ **2005-2006** : Étude sommaire des tracés et des raccordements possibles
- ♦ **Hiver 2007** : Avis de projet au MDDEP et directive sur la portée de l'étude d'impact
- ♦ **Été 2007** : Amorce de l'étude d'impact (toujours en cours)
- ♦ **Automne 2007** : Amorce d'une analyse plus détaillée des variantes (tracé et raccordements)
- ♦ **Depuis le début 2008** : Série de rencontres avec la Ville pour optimiser le projet et limiter ses impacts

AUTORISATIONS ET CALENDRIER DE RÉALISATION

9

Autorisations à obtenir

10

Loi sur la qualité de l'environnement

- ♦ Décret gouvernemental
 - * Dépôt de l'étude d'impact prévu au MDDEP : Automne 2008
 - * Recevabilité et consultation interministérielle : Automne 2008
 - * Activités du BAPE : Hiver et printemps 2009
 - * Recommandation et décision : Été et automne 2009
- ♦ Certificat d'autorisation de construction
 - * Avec les plans et devis plus détaillés du projet : 2010

Autorisations à obtenir (suite)

11

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

- ♦ Autorisation fédérale
 - * Déclenchement possible de la procédure d'évaluation environnementale fédérale en raison d'interventions susceptibles de toucher l'habitat du poisson

Calendrier de réalisation projeté

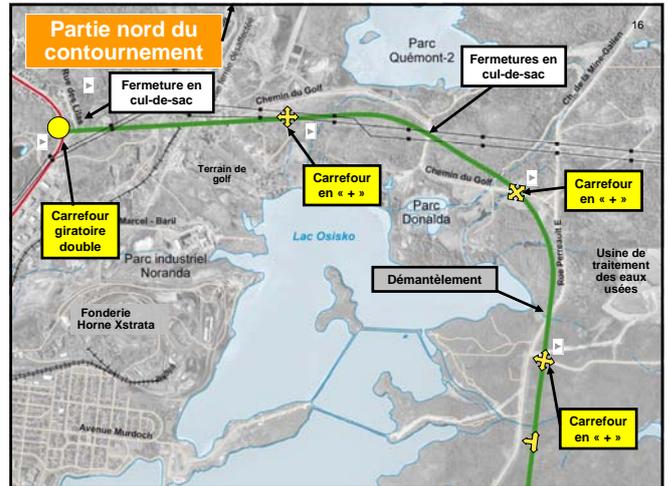
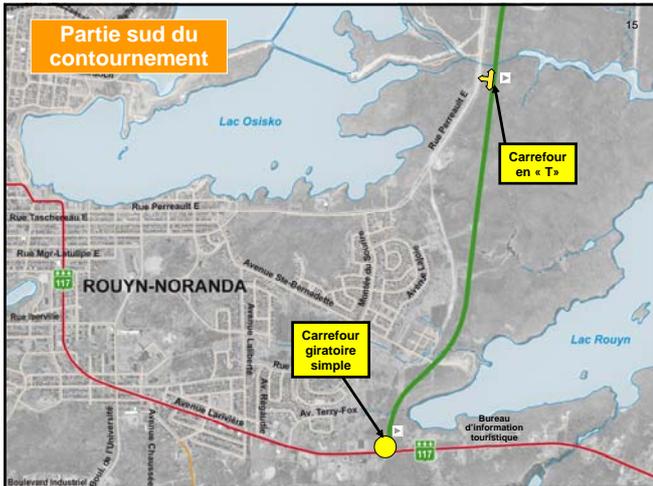
12

- ♦ **2007-2009**
 - * Ensemble du processus d'évaluation environnementale
 - * Avant-projets préliminaire et définitif
- ♦ **2009-2011**
 - * Plans et devis
 - * Certificat d'autorisation de construction
 - * Acquisitions et négociation d'une entente
 - * Déplacement des services publics
- ♦ **2011-2012**
 - * Exécution des travaux
 - * Mise en service prévue à la fin 2012

CARACTÉRISTIQUES ET COÛTS DU PROJET

Tracé de la voie de contournement

- ♦ Route de 7,7 km à 2 voies contiguës
 - * Sauf lorsque des voies pour véhicules lents doivent être aménagées
 - 4 voies séparées par une bande médiane en béton
- ♦ Vitesse affichée de 90 km/h
- ♦ Travaux importants de remblai et de déblai
 - * Pentes à respecter (relief très vallonné)
 - * Contraintes de sols (roc et faible portance)
- ♦ Emprise pouvant aller jusqu'à 75 m, drainage ouvert et servitude de non-accès



Débits de circulation

- ♦ Estimation du trafic futur
 - * Environ 4 000 véh./j en 2012
 - * Environ 5 500 véh./j en 2027
- ♦ Importance du camionnage
 - * 20 % du trafic, soit l'équivalent de 800 camions par jour (2012) à 1 100 (2027)

Coûts du projet

- ♦ Honoraires professionnels
 - * 7,5 M \$
- ♦ Acquisitions et déplacement des services publics
 - * 4,5 M \$
- ♦ Travaux
 - * 53,0 M \$
- ♦ Coût total du projet
 - * 65,0 M \$

Justification de l'augmentation du coût

19

- ◆ Les zones importantes de coupe de roc
- ◆ Les secteurs de faible capacité de portance des sols
- ◆ La quantité et l'importance des sols contaminés
- ◆ Remplacement des intersections en « T » aux deux extrémités du projet par des carrefours giratoires

PRINCIPAUX IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

20

Milieu naturel

21

- ◆ Gestion des sols contaminés
- ◆ Qualité des eaux
- ◆ Habitat du poisson
- ◆ Impacts sur la faune et la végétation

Gestion des sols contaminés

22

- ◆ Contamination importante des sols en surface
 - ★ Métaux dans les 30 premiers centimètres environ
- ◆ Gérés conformément à la réglementation
 - ★ Négociation en cours pour voir s'ils peuvent être disposés dans un site minier en région

Qualité des eaux

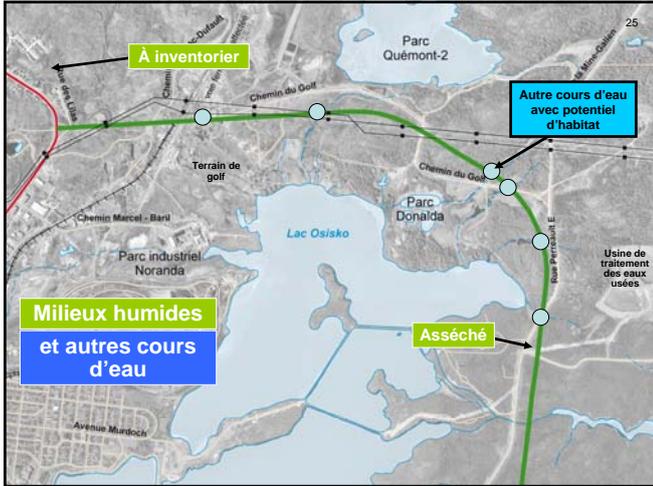
23

- ◆ Eaux de surface
 - ★ Elles présentent une contamination non négligeable par des métaux
 - ★ Elles ne servent à aucun usage récréatif, ni comme source d'approvisionnement
- ◆ Eaux souterraines
 - ★ Une seule source d'approvisionnement le long du tracé, mais pas pour l'eau potable
- ◆ Peu de sensibilité face au projet
 - ★ Mais diverses mesures d'atténuation seront mises en place lors du chantier

Principaux cours d'eau avec potentiel d'habitat pour le poisson

24





Impacts sur la faune et la végétation ²⁶

- ◆ Faune
 - * Impact faible à prévoir, étant donné l'absence d'habitat faunique et d'espèces protégées (reste un inventaire plus systématique à compléter pour les oiseaux en juin 2008)
- ◆ Végétation
 - * Perte de 21,4 ha de surfaces boisées (équivalent à 32 % de la surface de l'emprise requise)
 - * Aucun peuplement d'intérêt, ni aucune espèce à statut précaire ou protégée (dernière campagne de terrain à réaliser en juin 2008 afin de statuer sur cette question)

Milieu visuel ²⁷

- ◆ Déterminer les principales composantes du paysage qui pourraient être affectées
 - * Secteurs résidentiels
 - * Sections de routes démantelées
- ◆ Photosimulations
- ◆ Mesures d'atténuation
 - * Reboisement
 - * Écran visuel (éblouissement par des phares)

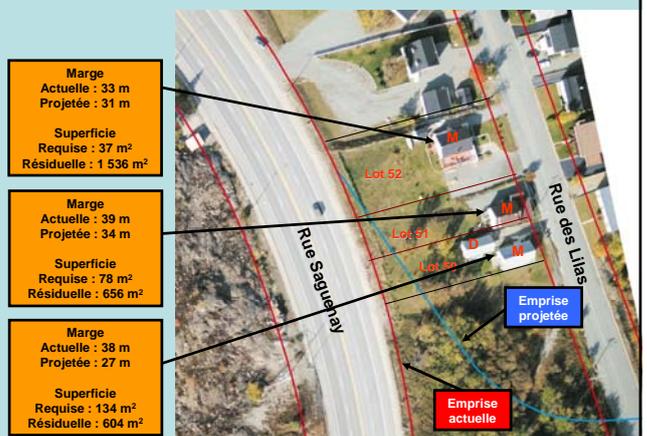
Milieu humain ²⁸

- ◆ Impacts sur les propriétés
- ◆ Étude commerciale
- ◆ Circulation avec voie de contournement en service
- ◆ Ambiance sonore
- ◆ Intégration des sentiers récréatifs

Impacts sur les propriétés ²⁹

- ◆ Terrains
 - * Parcelles traversées appartiennent surtout à de grands propriétaires
 - 41 % de la superficie nécessaire se trouve sur des propriétés publiques (27 ha sur 66) : Ville, MRNF et MTQ
 - Un autre 49 % se trouve sur des terrains appartenant à trois minières (33 ha sur 66)
 - Le reste est partagé par trois autres grands propriétaires privés, sauf pour trois lots sur la rue des Lilas
- ◆ Bâtiments
 - * Aucune acquisition nécessaire

Situation à la rue des Lilas ³⁰



Étude commerciale

31

- ◆ 48 entreprises sensibles au transit recensées
 - * Transit représente généralement 5 à 10 % de la clientèle
 - * Transit représente 7 M\$ sur 181 M\$ en chiffre d'affaires
- ◆ Impacts négatifs prévisibles (méthode quantitative)
 - * Diminution du chiffre d'affaires : 1,5 % (1,7 M\$)
 - * Perte d'emplois : une dizaine sur 700 emplois recensés
- ◆ Mais effets positifs tout de même escomptés
 - * Amélioration de la qualité de vie au centre-ville

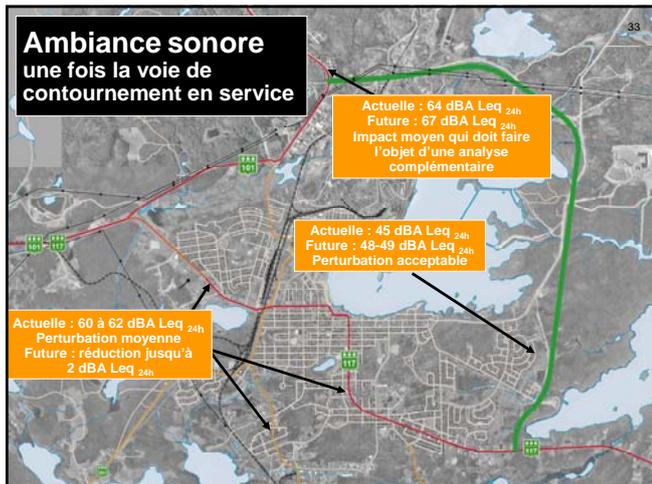
Circulation avec voie de contournement en service

32

- ◆ 4 000 à 5 000 véhicules de moins dans la ville, dont 800 à 1 100 camions
- ◆ Transfert de la gestion de la route 117 actuelle à la Ville de Rouyn-Noranda
- ◆ Réglementation sur le réseau de camionnage à adapter
- ◆ Détours supplémentaires pour la circulation de transit et les résidents de la rue des Lilas
- ◆ Effet positif sur l'émission de gaz à effet de serre ainsi que sur le bruit

Ambiance sonore une fois la voie de contournement en service

33



Intégration des sentiers récréatifs (vélo, motoneige, quad)

34

- ◆ Encourager la pratique de loisirs actifs et motorisés par l'aménagement de sentiers sécuritaires, tout en permettant de :
 - * Favoriser et conserver un lien Nord-Sud dans l'axe de la voie de contournement
 - * Favoriser un lien avec le Bureau d'information touristique
 - * Conserver le lien existant avec le centre-ville
 - * Relier la piste cyclable Osisko avec le Parc linéaire Rouyn-Noranda-Taschereau et la bande cyclable de la rue Saguenay

SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

35

Surveillance durant les travaux

36

- ◆ **Mesures de surveillance**
 - * Insertion des mesures d'atténuation dans le cahier des charges de l'entrepreneur
 - * Rapport de surveillance environnementale
 - * Application d'un plan de mesures d'urgence
- ◆ **Mesures d'atténuation**
 - * Poussière : abat-poussière, arrosage (eau)
 - * Bruit : limitation sonore des alarmes de recul, contrôle des bennes de camions, écrans temporaires
 - * Circulation : plan de gestion à élaborer

Suivi environnemental

37

◆ Lors de l'exploitation

- * Suivi des niveaux sonores simulés
- * Suivi des eaux d'approvisionnement : s'assurer que le seul puits du secteur ne subisse pas de changement
- * Suivi commercial

SIMULATION SCHÉMATIQUE

38

PÉRIODE D'ÉCHANGES

39

Date	Le 12 août 2008
Endroit	Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda Salle Abitibi-Témiscamingue
Rédigé par	Nathalie Leblanc
	_____ Signature

Objet	Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117
But	Discuter des commentaires reçus lors de la consultation publique du 19 juin 2008

Étaient Présents	M. Luc Adam, conseiller en communication	Module communication
	M. Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me} Josée Couture, gérante du projet	Direction de l'Outaouais – par vidéoconférence
	M. Bernard Fournier, chargé de projet de l'étude d'impact	GENIVAR
	M ^{me} Hélène Iracà, chef de service	Service des projets
	M. Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M ^{me} Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M. Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda

Copie à	M ^{me} Brigitte Goulet, chargée de projet de l'étude d'impact	Service des inventaires et plan
	M. Claude Gagnon, chef de service	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M. Yvon Bélanger, Module – Communications	Centre de services de Rouyn-Noranda

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour prévu pour cette rencontre.</p> <p>3.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 30 MAI 2008</p> <p>Lecture du compte rendu du 30 mai.</p> <p>La Ville demande s'il est prévu d'avoir un accès limité à la station de pompage. Le ministère des Transports (MTQ) précise qu'il n'est pas prévu de donner un accès limité pour la station de pompage.</p> <p>4.0 RETOUR SUR LA SOIRÉE DE CONSULTATION</p> <p>Lors de cette soirée, différents sujets ont été abordés et les plus importants seront discutés lors de la rencontre.</p> <p>a) Bruit</p> <p>Des préoccupations ont été soulevées quant au climat sonore sur la rue des Lilas et dans le quartier de la montée du Sourire.</p> <p>Une des questions est à savoir s'il est toujours dans les plans d'avoir une butte antibruit le long de l'avenue des Lilas. Actuellement, GENIVAR confirme que l'installation d'un mur antibruit est encore dans les plans. Toutefois, il reste des analyses à effectuer en fonction des nouvelles données de débit du secteur.</p> <p>M. Pierre Monfette demande si on a envisagé de faire des simulations de bruit dans ces secteurs. M. Bernard Fournier précise qu'il existe un « kit » pour simuler l'effet sonore actuel et prévu.</p> <p>Une discussion a eu lieu à ce sujet et il y a des réticences de la part du MTQ à effectuer ce genre de simulation. Des expériences passées démontrent que ces simulations insécurisent les citoyens plutôt que de les rassurer. Pour le moment, aucune orientation n'a été prise à ce sujet.</p> <p>On se questionne également sur l'augmentation du climat sonore le long de la rue Saguenay et des mesures d'atténuation qui pourraient éventuellement être mises en place. M. Fournier précise que les mesures d'atténuation sont difficiles à installer puisque cette voie de circulation est déjà existante. Il n'y a pas grand-chose qui peut-être fait.</p>	

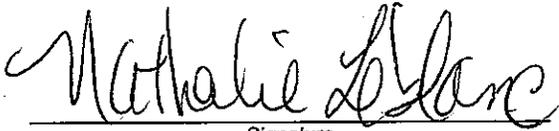
Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>Concernant le quartier de la montée du Sourire, M. Monfette mentionne que la Ville évalue la possibilité de planter des conifères entre la rue Lajoie et la voie de contournement. Cette intervention aurait probablement peu d'effet sur le climat sonore, mais aurait un impact sur le paysage. La Ville va analyser cette opportunité.</p> <p>b) Rue des Lilas</p> <p>Le MTQ est en attente des résultats de la qualité des sols pour voir si on peut prolonger la rue des Lilas jusqu'à la rue Pilon. Les résultats seront connus à la fin de septembre.</p> <p>c) Déplacement du tracé</p> <p>Pour ce qui est du déplacement du tracé de la voie de contournement, à l'est du lac Rouyn, GENIVAR va élaborer un argumentaire pour étoffer ce volet de l'étude.</p> <p>Dans le cas des commentaires sur le déplacement du tracé vers l'avenue Marcel-Baril, GENIVAR va également développer un argumentaire pour expliquer le choix retenu et pourquoi on ne passe pas par l'avenue Marcel-Baril.</p> <p>d) Club de Golf Noranda</p> <p>Concernant l'aspect visuel du Club de Golf Noranda, actuellement, il n'y a pas de proposition de GENIVAR pour améliorer le visuel à partir du terrain de golf, car on considère que le milieu est déjà très dégradé.</p> <p>Toutefois, un muret de +/- 2,5 mètres de haut et +/- 150 mètres de long sera aménagé le long du terrain de golf, afin d'éviter d'empiéter sur les infrastructures.</p> <p>e) Boisé à l'est de la voie de contournement</p> <p>Le MTQ est à étudier la possibilité de donner accès à ce boisé, mais aimerait au préalable que la Ville se positionne sur le statut de ce site. Cette position permettrait de justifier ou non un accès audit boisé.</p> <p>M. Monfette mentionne que pour le moment la Ville n'a pas l'intention de donner un statut récréatif officiel à ce site, ni de faire des aménagements particuliers.</p> <p>Le MTQ se questionne si on doit vraiment prévoir un accès à ce boisé, s'il s'agit d'une activité non officielle, et aimerait que la Ville se positionne officiellement sur le statut de ce site. M. Monfette va nous revenir sur la position officielle de la Ville.</p>	<p>M. Pierre Monfette</p> <p>GENIVAR</p> <p>GENIVAR</p> <p>GENIVAR</p> <p>M. Pierre Monfette</p>

Date Le 24 octobre 2008

Endroit Ministère des Transports, 80 avenue Québec, Rouyn-Noranda
 Salle Abitibi-Témiscamingue

Rédigé par Nathalie Leblanc


 Signature

Objet Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

But Suivi de l'élaboration de l'étude d'impact

Étaient	M.	Yves Coutu, directeur	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M.	Robert Deschênes, directeur adjoint du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda
Présents	M.	Jean Iracà, chef de service	Service des inventaires et plan
	M ^{me}	Nathalie Leblanc, aménagiste	Service des inventaires et plan
	M.	Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement	Ville de Rouyn-Noranda

Copie à	M.	Yvon Bélanger, Module – Communications	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
	M ^{me}	Josée Couture, gérante de projet	Direction de l'Outaouais
	M.	Bernard Fournier, chargé de projet étude d'impact	GENIVAR
	M.	Claude Gagnon, chef de Centre de services	Centre de services de Rouyn-Noranda
	M ^{me}	Brigitte Goulet, chargée de projet étude d'impact	Service des inventaires et plan

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>1.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</p> <p>2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il n'y a pas d'ordre du jour prévu pour cette rencontre.</p> <p>3.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 30 MAI 2008</p> <p>À la suite de cette rencontre, trois points étaient restés en suspend.</p> <p>Au point 11 concernant le secteur de la rue Perreault Est, M. Deschênes devait vérifier si la Ville a l'intention d'asphalter la portion de cette rue qui raccordera la future voie de contournement et qui est actuellement en gravier. Après vérification, il semblerait que la Ville va effectivement asphalter la portion de cette rue.</p> <p>Concernant l'éclairage éventuel de cette intersection (rue Perreault – voie de contournement), cette précision est à venir. Le besoin d'éclairage à cet endroit sera vérifié lors de l'avant-projet définitif.</p> <p>Pour ce qui est du pont dans la section abandonnée de la rue Perreault Est, le ministère des Transports (MTQ) voulait connaître l'intérêt de la Ville à conserver ce pont. Après vérification, il a été convenu que la gestion du pont sera transférée à la Ville après la mise en service de la voie de contournement afin être d'utilisée pour les sentiers récréotouristiques.</p> <p>4.0 RETOUR SUR LES ACTIONS DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 AOÛT 2008</p> <p>Pour la partie 4.0, quelques commentaires ont été effectués sur le suivi.</p> <p>a) Rue des Lilas</p> <p>Concernant la qualité des sols dans le prolongement de la rue des Lilas jusqu'à la rue Pilon, les sondages ont été effectués, mais les résultats ne sont connus. L'analyse de ce site sera faite à l'étude d'avant-projet définitif.</p> <p>Une autre question de la Ville est de savoir si d'autres options, que le raccordement de la rue des Lilas, sont envisagées par le MTQ. Actuellement, le MTQ considère toujours que le prolongement de cette rue est la meilleure option. Toutefois, advenant que la capacité des sols soit inadéquate, d'autres options pourront être évaluées.</p>	<p>Cas clos</p> <p>MTQ – Josée Couture</p> <p>MTQ – Josée Couture</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>b) Déplacement du tracé</p> <p>Concernant le déplacement du tracé de la voie de contournement à l'est du lac Rouyn et dans le secteur de l'avenue Marcel-Baril, un argumentaire a été développé et intégré à l'étude d'impact. Cet argumentaire tiendra compte des éléments soulignés par la Ville à l'exception de la localisation du bureau d'information touristique. Des cartes de localisation de ces secteurs viendront également compléter l'argumentaire.</p> <p>c) Club de golf Noranda</p> <p>Concernant l'aspect visuel du muret longeant le golf, la Ville aimerait qu'un écran visuel de type végétal soit aménagé à l'avant de celui-ci afin de limiter l'impact. Le MTQ mentionne qu'il est en faveur des solutions pour minimiser les impacts visuels, mais que ce celles-ci ne seront pas traitées à l'étude d'impact, mais à la suite de la consultation publique.</p> <p>d) Boisé à l'est de la voie de contournement</p> <p>Ce secteur est classé « zone de conservation » dans le règlement de zonage de la Ville et cette dernière mentionne qu'aucun statut particulier ne lui a été attribué. De plus, il semblerait qu'en plus des activités récréatives informelles, ce secteur présente un potentiel de développement résidentiel à long terme.</p> <p>Le MTQ souhaite que la Ville se positionne officiellement, soit par résolution municipale sur le statut éventuel à donner à ce site informel ou sur le statu quo. Cette position permettrait au MTQ de mieux déterminer s'il y a des besoins pour une traverse de la voie de contournement à cet endroit, et si oui de quel type.</p> <p>Pour la partie 5.0, quelques points ont également fait l'objet de suivi.</p> <p>a) Accès pour les pompiers</p> <p>Les pompiers avaient demandé un accès restreint, par la voie de contournement, à leur site d'entraînement au bord du lac Rouyn. Le MTQ avait demandé à la Ville s'il pourrait y avoir une possibilité de relocaliser ce site d'entraînement afin de limiter le nombre d'accès à la voie de contournement. Tout porte à croire que les pompiers ont trouvé un autre site pour déplacer leurs activités.</p> <p>Toutefois, la Ville mentionne qu'ils aimeraient conserver un accès au lac Rouyn compte tenu du fait que c'est le seul accès intéressant à ce plan d'eau. Le MTQ mentionne sa réticence à aménager un accès puisque la voie de contournement devrait présenter un minimum intersections.</p>	<p>Ville de Rouyn-Noranda – Pierre Monfette</p> <p>MTQ</p>

Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117

Détails	Action à prendre par Délai
<p>b) Base d'hydravion</p> <p>Relativement au projet d'une éventuelle base d'hydravion sur le lac Rouyn, le MTQ aurait aimé que la Ville se positionne quant à l'implantation de cette base d'hydravion. La Ville nous mentionne qu'à ce jour aucun projet concret n'a été déposé et qu'elle considère ce projet comme peu probable.</p> <p>c) Sentiers récréatifs</p> <p>La MTQ avait demandé à la Ville de leur fournir une carte des sentiers récréatifs projetés, ce qui a été fait. Le tracé proposé par la Ville comporte des sections qui sont techniquement difficilement réalisables, surtout à l'approche des carrefours giratoires.</p> <p>Le MTQ propose, dans le segment où il y a des problèmes d'aménagement, de mettre sur les cartes de l'étude d'impact en remplacement de sentiers précis, un corridor indiquant l'endroit où seront potentiellement localisés les sentiers.</p> <p>Entre temps, les discussions pourront se poursuivre entre le MTQ et la Ville afin de cibler les endroits les plus adéquats du point de vue de la sécurité pour pouvoir déterminer des sentiers définitifs.</p> <p>5.0 AUTRES SUJETS</p> <p><u>Terrains au sud du carrefour giratoire sur la route 117</u></p> <p>La Ville avait déjà fait part au MTQ de leur intérêt à ce qu'une autre bretelle soit aménagée à ce carrefour giratoire dans le but d'aménager un lien futur avec le parc industriel situé à proximité.</p> <p>Le Ministère précise qu'il ne voit pas d'inconvénient à aménager une autre bretelle pourvu que celle-ci serve à desservir une rue municipale et non des terrains privés. L'aménagement de cet accès dans le carrefour serait à la charge de la Ville. Quant au coût d'acquisition du terrain nécessaire pour réaliser la bretelle, les discussions doivent se poursuivre entre la Ville et le MTQ.</p> <p>La Ville évaluera leur intérêt relativement à cet accès et fera part de sa position au MTQ.</p> <p>6.0 PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES</p> <p>La prochaine rencontre aura lieu à une date à déterminer.</p>	<p>Cas clos</p> <p>MTQ et Ville de Rouyn-Noranda</p> <p>Ville de Rouyn-Noranda</p>